



RAPPORT Annuel EAGLE-TOGO 2021



Sommaire

Introduction.....	3-4
I- RAPPORT NARRATIF	4-8
1- Investigations	4-5
2- Opération	5
3- Juridique	5
4- Médias	6
5- Management	7
6- Relations Extérieures.....	7
7- EAGLE-Togo	7
8- Degré de trafic d'espèces protégées au Togo.....	7-8
II- RESULTATS PRINCIPAUX	8-9
III- ENQUETES	9-10
IV- OPERATIONS.....	11-19
V- JURIDIQUE	20-30
VI- MANAGEMENT	30-31
VII- MEDIA.....	31-65
VIII- RELATIONS EXTERIEURES	65-66
CONCLUSION	66-67
ANNEXES.....	67-78

Introduction

Des résultats positifs ont été obtenus en 2021, fruit de la collaboration entre EAGLE-Togo, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), La Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB) dans les domaines des investigations, des arrestations, des poursuites judiciaires et de la couverture médiatique. EAGLE-Togo, dont les activités ont commencé en janvier 2017, est une structure implantée au Togo pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. Ce qui est constant, c'est que le niveau de la criminalité faunique est loin de baisser, et le pays constitue un lieu de transit des objets dérivés du commerce illicite de l'ivoire. Au cours de l'année 2021, les investigations ont porté sur le commerce illicite d'espèces sauvages protégées, notamment les défenses d'éléphants, de l'ivoire sculpté et la commercialisation des perroquets gris à queue rouge ; ceci en parfaite collaboration avec les autorités. L'équipe d'EAGLE-Togo a multiplié des efforts en vue d'améliorer son professionnalisme qui ont engendré, des résultats tangibles avec la participation de tous les compartiments de l'ONG.

Des opérations menées à Kara et à Lomé ont conduit à l'interpellation de treize trafiquants opérant dans le trafic illégal des défenses d'éléphants et de perroquets gris à queue rouge. Tous ces cas ont été portés devant les tribunaux de première instance dans deux différentes villes. EAGLE-Togo dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, de bois et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel.

L'année 2021 a été pour le projet EAGLE-Togo, celle d'une bonne organisation suivie de résultats positifs, malgré la pandémie du COVID-19. En effet, quatre opérations ont été réalisées dans deux grandes villes. A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo sur le terrain, la coordination a tenu des réunions avec les autorités. Le coordinateur a tenu en mars une séance de formation avec l'équipe sur les enquêtes, les grands cas en Côte d'Ivoire, les résultats d'enquêtes au Togo et la Classification des informations. Et en juillet, le coordinateur est encore arrivé à Lomé pour renforcer les capacités de toute l'équipe d'EAGLE-Togo. Et en avril, des informations reçues ont abouti à deux opérations. Une opération menée par l'OCRTIDB et le MERF en collaboration avec EAGLE-Togo à Lomé, avec l'arrestation de trois présumés trafiquants en

possession de six défenses d'éléphants. D'autres informations reçues ont également abouti à une opération à Kara, menée par la BRI et le MERF, toujours avec la collaboration d'EAGLE-Togo, où quatre présumés trafiquants ont été arrêtés en possession de quatre défenses d'éléphants.

Dans le mois de mai, une opération d'arrestations s'est déroulée et trois présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de huit défenses d'éléphants à Kara, avec la collaboration des agents de la BRI et du MERF. Et en octobre, des informations reçues à Lomé, ont conduit à la réalisation d'une opération d'arrestations de trois présumés trafiquants de perroquets gris à queue rouge. L'opération a été menée par l'OCRTIDB et le MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Des publications des pièces médias ont été faites. Au cours du premier semestre, trois opérations d'arrestations ont été faites dans les villes de Lomé et de Kara. Les activités d'EAGLE-Togo ont également porté sur les relations avec le gouvernement et les organisations internationales.

EAGLE-Togo a collaboré avec le MERF, l'OCRTIDB, la BRI et la justice, dans le cadre des procès et des délibérés des détenus à Kara et à Lomé. L'équipe d'EAGLE-Togo a ardemment travaillé pour qu'il n'y ait pas de tentative de corruption au cours de ces procès. Toute l'équipe, bien que restreinte a appuyé les quatre opérations d'arrestations effectuées au cours de l'année, fait des poursuites judiciaires et des suivis juridiques des cas.

I- RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre la période de janvier à décembre 2021 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : investigations, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées au Togo, les progrès dans les relations avec les autorités togolaises, organismes non gouvernementaux pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

1. Investigations

591 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les préfectures et grandes régions du pays et **162** présumés trafiquants ont été ciblés. Des recrutements ont été faits, notamment une juriste, un enquêteur en ligne et un investigateur

de terrain pour renforcer et augmenter les performances de l'équipe EAGLE-Togo.

2. Opérations

Quatre opérations d'arrestations ont été menées dans deux grandes villes du pays : Kara et Lomé. Des opérations au cours desquelles treize trafiquants ont été arrêtés. Les interpellés ont tous été présentés devant la justice. Deux espèces protégées faisaient partie de ces opérations d'arrestations : l'éléphant dont les opérations représentent dix-huit défenses et quarante-un perroquets gris à queue rouge. Les présumés trafiquants interpellés étaient respectivement de nationalité togolaise, nigérienne, béninoise et nigériane. Toutes ces arrestations ont été possibles grâce à la collaboration entre le MERF, l'OCRTIDB et la BRI avec l'assistance technique d'EAGLE-Togo.

Tableau récapitulatif des Opérations du projet EAGLE-Togo en 2021

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis
4	13	18 défenses d'éléphant et 41 perroquets gris à queue rouge

3. Juridique

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après les opérations d'arrestations des trafiquants. Les visites des prévenus en garde à vue, mais pas de visite des prévenus une fois qu'ils sont en prison pour cause de la pandémie COVID-19. Le département juridique a été impliqué dans les rencontres avec les juges d'instructions et les procureurs. Entre janvier et décembre 2021, des trafiquants ont été traînés devant les instances de juridictions pour infraction à la législation portant sur les espèces ou partie d'espèces de faune sauvage dont les défenses d'éléphants et les perroquets gris à queue rouge, deux espèces intégralement protégées. Les trafiquants ont été reconnus coupables et condamnés sur les affaires ci-dessus énumérées.

4. Média

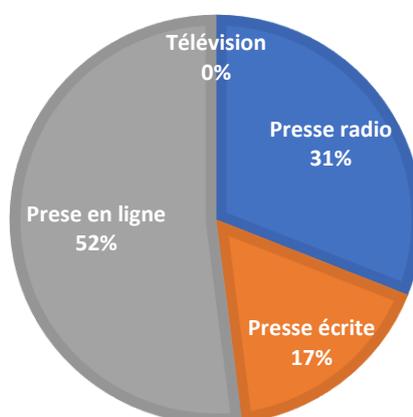
Ayant pour objectif de faire publier 30 articles par mois afin de créer un effet dissuasif, le département média du projet EAGLE-Togo est sur la bonne voie en vue d'atteindre les objectifs et buts fixés. En effet, 490 publications (Presse radio, Presse en ligne, Presse écrite) ont été faites au cours de l'année 2021. Le travail effectué par le département a été de bonne qualité durant l'année 2021 d'autant plus que les 490 publications dépassent plus d'une publication par jour correspondant à l'objectif fixé par le CCU.

Tableau des productions médiatiques

Nombre total de pièces			
Médiatiques : 490			
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	154	82	254

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PUBLICATIONS MÉDIA EN 2021

■ Presse radio ■ Presse écrite ■ Presse en ligne ■ Télévision



5. Management

Au cours de l'année 2021, EAGLE-Togo est resté sur la bonne dynamique afin de booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de treize trafiquants réalisés durant l'année 2021. Le Management a procédé au recrutement des candidats investigateurs et juristes en vue de donner un nouveau souffle aux départements afférents. Aussi, Il s'agit pour le management de maintenir le niveau de bons résultats en assistant, et en mettant à disposition des départements, les moyens adéquats pour faciliter le travail de ceux-ci.

6. Relations extérieures

EAGLE-Togo continue de collaborer, en menant des rencontres avec les autorités togolaises, particulièrement avec le MERF, l'OCRTIDB, la BRI et avec les personnes actives dans la lutte contre la criminalité et le trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction. Des relations sont également entretenues avec le corps diplomatique et les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer nos efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

7. EAGLE-Togo

L'année 2021, EAGLE-Togo a apporté son appui technique avant, pendant et après les opérations d'arrestations des trafiquants opérant pour les uns, dans le trafic illégal des défenses d'éléphants et pour les autres, dans le trafic illicite des perroquets gris à queue rouge. L'ONG a multiplié durant toute l'année, les bonnes stratégies répondant aux activités des différents départements afin d'obtenir le meilleur de chacun dans la quête perpétuelle d'atteindre les objectifs fixés chaque année. Fort de ce succès, et des saisies antérieures, le projet EAGLE-Togo entend rester dans la dynamique de dissuasion afin de décourager les criminelles fauniques.

8. Degré du trafic d'espèces protégées au Togo

La mission EAGLE-Togo a mis en exergue l'ampleur négative du commerce des espèces protégées dans le pays durant l'année 2021. La lutte durant l'année 2021 a porté sur le trafic des défenses d'éléphants et sur les perroquets gris à queue rouge. Ces opérations ont permis de révéler à travers les publications, l'étendue des réseaux criminels fauniques malgré les actions dissuasifs, les sensibilisations des autorités et les arrestations précédentes liées au commerce illégal des espèces protégées. L'équipe EAGLE-Togo a donc profité de l'expérience acquise depuis son installation pour intensifier ses efforts dans le

but d'atteindre les résultats probants. La procédure EAGLE est un moyen efficace qui permet d'agir sur plusieurs dimensions : envoyer un signal fort aux trafiquants, un encouragement aux autorités en charge de sanctionner ces trafiquants, ainsi que sur l'urgence de faire appliquer la loi faunique avec une plus grande sévérité afin de maximiser l'effet dissuasif.

II - RESULTATS PRINCIPAUX

Quatre opérations d'arrestations ont été effectuées en 2021. Deux opérations d'arrestations se sont faites à Lomé, la capitale et deux autres opérations d'arrestations ont été réalisées à Kara, chef-lieu de la préfecture de la Kozah, au nord du pays.

591 enquêtes ont été menées sur toute l'étendue du territoire en 2021. Les deux opérations d'arrestations sus mentionnées, ont été réalisées au cours du mois d'avril 2021 où sept présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé et à Kara avec dix défenses d'éléphants. Trois présumés trafiquants ont été arrêtés, lors de la première opération d'arrestation à Lomé, en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de six défenses d'éléphants de sept virgule sept kilogrammes (7.7 kilogrammes), le 14 avril 2021, à Soviépé, un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Une autre opération d'arrestations s'est déroulée et quatre présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de six défenses d'éléphants de six virgule soixante-onze kilogrammes (6.71 kilogrammes), le 23 avril 2021, à Dongoyo, un quartier périphérique de Kara, avec la collaboration des agents de la BRI et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo.

En mai, trois présumés trafiquants ont été arrêtés à Kara en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de huit et quelques morceaux de défenses d'éléphants, d'un poids total de douze virgule soixante-treize kilogrammes (12,73Kg), avec la collaboration des agents de la BRI, le MERF et EAGLE-Togo. Et le 24 octobre, une opération à Lomé a permis d'arrêter dans une maison sise au quartier Tokoin Habitat, trois trafiquants en possession de quarante-un perroquets gris à queue rouge, laquelle opération a été effectuée par les agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo.

Les juristes du projet ont suivi un total de **4** cas impliquant **14** personnes. Sur **14** personnes impliquées, **une** a été relaxée, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard et les autres ont été condamnées dans les quatre affaires

de Kara et de Lomé à différents degrés d'implication. Dans l'affaire de commercialisation et détention illicite de 6 défenses d'éléphants à Lomé en avril, 3 personnes interpellées après l'opération ont été jugées et condamnées à une peine légère par le Tribunal de première instance de Lomé, de six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques.

A Kara, deux groupes de sept trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 10 novembre 2021 par le tribunal de Première Instance de Kara, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques. Sur les quatre trafiquants d'ivoire du premier groupe, arrêtés le 23 avril dernier à Kara, YOA Djima Didier et YOKOSSI Denis sont condamnés chacun à 36 mois d'emprisonnement avec 12 mois de sursis et avec deux millions de francs CFA d'amende chacun. BADJASSAN Dimilina et BADJASSAN Dissirama, sont condamnés chacun à 16 mois de prison avec 10 mois de sursis et d'une amende d'un million de francs CFA chacun. Les quatre trafiquants sont enfin condamnés à payer solidairement à la partie civile une somme de 15 millions de francs CFA comme dommages et intérêts. LAMBONI Mianam, faisant partie du deuxième groupe de trois trafiquants, a été condamnés à 18 mois de prison avec 12 mois de sursis en plus d'une amende d'un million de francs CFA. Les deux autres, MAÎGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kétao, ont été aussi condamnés chacun à 16 mois d'emprisonnement avec 10 mois de sursis et avec une amende d'un million chacun. Les trois trafiquants d'ivoire sont enfin condamnés à payer solidairement des dommages et intérêts de 15 millions de francs CFA à la partie civile. Concernant l'affaire du trafic illicite des perroquets gris à queue rouge, le délibéré du procès a été renvoyé en janvier 2022.

III- ENQUETES

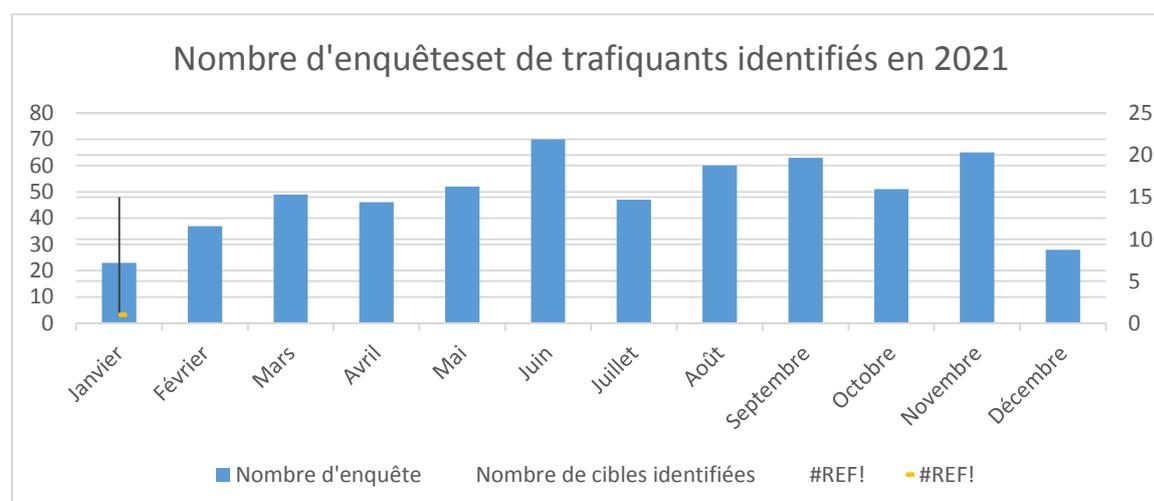
Indicateurs :

Nombre d'enquêtes menées en 2020	591
Enquêtes ayant abouti à une opération en 2020	04

591 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les régions du pays. Le département d'enquêtes a travaillé en collaboration avec des informateurs

extérieurs. Un investigateur est actuellement en essai. Les investigations sont menées à Lomé, mais également à l'intérieur du pays selon les opportunités. Dans l'exercice de ses activités, les informations obtenues par EAGLE-Togo, proviennent souvent des investigateurs et informateurs. Les investigations révèlent que l'ivoire, les oiseaux, les peaux de crocodiles et de pythons et les peaux de petits félins restent les produits les plus sujets au trafic au Togo. Le projet a toujours collaboré avec les autorités compétentes, notamment avec le MERF, le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et l'OCRTIDB afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Togo et les réseaux internationaux. Sur les **162** trafiquants identifiés en 2021, **13** trafiquants comme déjà souligné plus haut, ont été arrêtés et condamnés pour possession, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre d'enquêtes en 2020	23	37	49	46	52	70	47	60	63	51	65	28
Nombre de trafiquants identifiés en 2020	15	10	07	21	10	02	11	20	15	17	18	16



IV- OPERATIONS

Indicateurs.

Nombre d'opérations en 2021	04
Nombre de trafiquants arrêtés en 2021	13
Nombre de trafiquants en fuite en 2021	00

13 trafiquants ont été arrêtés en 2021 pour commercialisation illégale de défenses d'éléphants et des perroquets gris à queue rouge. Ils ont été déférés dans les prisons civiles de Kara et de Lomé pour être jugés et par la suite, ont été condamnés. Les juristes ont fait le suivi juridique de toutes ces affaires dans les tribunaux de Kara et de Lomé. Sur **14** prévenus arrêtés dans les deux cas, un a été relaxé et les autres ont été condamnés pour trafic illégal et commercialisation illicite des défenses d'éléphants et de perroquets gris à queue rouge.

Le mois de janvier : A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, les activités ont porté sur le suivi des enquêtes pour une bonne maîtrise des cibles. Il y'a eu aussi des discussions avec les investigateurs pour une bonne orientation des enquêtes. Le département d'investigations a mené vingt-trois enquêtes et identifié quinze trafiquants dans les préfectures du Golfe et du grand Lomé, dans les préfectures du pays. Le conseiller juridique et assistant au coordinateur a effectué une mission au CCU à Nairobi. Cette mission a pour objectif de renforcer les capacités en vue d'une redynamisation du département enquête mais également le management pour plus de résultat. Le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, une rencontre s'est effectuée avec le secrétaire général du MERF. Le conseiller juridique a assisté à l'audience contradictoire et au délibéré de l'affaire GAGNON Kodjo. Au bureau, le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et mis à jour l'ICS juridique qui a par la suite, été envoyé à la coordination. Trente-trois pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de janvier, des journalistes des médias locaux à Lomé à la maison de la presse. Les hommes des médias ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo.

En février, le département d'investigations a mené trente-sept enquêtes et identifié dix trafiquants dans les préfectures du Golfe et du grand Lomé, dans les

préfectures du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, deux rencontres ont été effectuées: une avec le chef de la brigade douanière du port de Lomé et l'autre avec le Directeur Exécutif de l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE). Au bureau, le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et mis à jour l'ICS juridique qui a par la suite, été envoyé à la coordination. Au cours du mois de février 2021, quarante-trois pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux.

En mars, le département d'investigations a mené quarante-neuf enquêtes et identifié sept trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé et les préfectures du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à une opération d'arrestation. Le département juridique a fait une rencontre a été effectuée avec le Directeur de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB). Au bureau, le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et mis à jour l'ICS juridique qui a par la suite, été envoyé à la coordination. A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo sur le terrain, le coordinateur venu de la Côte d'Ivoire, a fait des présentations power point au profit de toute l'équipe sur le réseau EAGLE sur les enquêtes, les grands cas en Côte d'Ivoire, les résultats d'enquêtes au Togo et la Classification des informations. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation avec l'équipe pour une amélioration surtout des enquêtes. Le département a tenu une rencontre avec le Directeur de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment pour discuter de l'amélioration de notre collaboration. Au cours de la rencontre, la question d'une meilleure collaboration pour les enquêtes sur les numéros de téléphones de certains suspects actuellement au Togo, a été abordée. Pour les réquisitions aux fins de relevés d'appels téléphoniques des suspects, OCRTIDB nous fournira tout le document (Fadette) que la téléphonie mobile concernée sortira. Des rencontres d'entretiens des candidats enquêteurs ont également été faites, et deux enquêteurs ont été recrutés pour commencer leur période de test. Quarante-une pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale. Le responsable média a participé à une rencontre des journalistes des médias locaux. Au cours de cette rencontre avec les hommes des médias, à part la question de la redynamisation de la collaboration avec EAGLE-Togo, il a été aussi question d'écouter les journalistes de Lomé sur les doléances pour une

En avril, le département d'investigations a mené quarante-six enquêtes et identifié vingt-et-un trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Deux des pistes ont conduit à deux opérations d'arrestations de sept présumés trafiquants à Lomé et à Kara. Trois présumés trafiquants ont été interpellés à Lomé en possession de six défenses d'éléphants et quatre présumés trafiquants ont été arrêtés à Kara pendant qu'ils s'apprêtaient à vendre quatre défenses d'éléphants. Pour la réalisation des deux opérations de Lomé et de Kara, le conseiller juridique a d'abord rencontré le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, le Directeur adjoint de l'OCRTIDB, le Procureur de la République près le tribunal de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et le Directeur régionale de l'environnement et des ressources forestières de Kara. L'opération de Lomé du 14 avril 2021, a commencé avec des séries de rencontres avec les autorités à la fois administratives que policières. Une réunion préparatoire a été faite en présence de l'équipe composée des éléments du MERF et du chef de l'équipe de l'OCRTIDB. Le mois d'avril a donc connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau avec deux opérations d'arrestations. Le département juridique a assisté à ces deux opérations d'arrestations de Lomé et de Kara, avec l'arrestation de sept présumés trafiquants. Le département juridique a procédé à la rédaction des différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. Le coordinateur assistant a aussi assisté à la réunion virtuelle initiée par la Banque Mondiale au Togo sur la thématique de la gouvernance.

A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, la coordination a effectué une série de rencontres avec les autorités incluant l'Attaché politique de l'Ambassade des USA au Togo, le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, le Directeur adjoint de l'OCRTIDB, le Procureur de la République près le tribunal de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et le Directeur régionale de l'environnement et des ressources forestières de Kara.; puis coordonné les deux opérations d'arrestations de Lomé et de Kara.

Cependant, d'intéressantes pistes ont été enregistrées et dont le suivi se fait de façon régulière. **42** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média pour cause de la COVID-19, n'a participé à aucune rencontre des journalistes des médias locaux. Néanmoins, il a participé aux deux rencontres de remise de soixante boîtes de gel hydro alcoolique et de quatre boîtes de cache-nez à l'OCRTODB et à l'Interpol. Quarante-sept pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale.

En mai, le département d'investigations a mené cinquante-deux enquêtes et identifié dix trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Une des pistes a conduit à une opération d'arrestation de trois présumés trafiquants d'ivoire en possession de huit défenses d'éléphants. Le département juridique a assisté à cette opération d'arrestation, le 28 mai 2021, avec l'interpellation de trois présumés trafiquants en possession de huit défenses d'éléphants à Kara. Le département juridique a procédé à la rédaction des différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. Pour la réalisation de l'opération de Kara, l'assistant au coordonnateur a d'abord rencontré les autorités et a ensuite constitué une équipe et fait le briefing avec les agents pour expliquer le déroulement de l'opération. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a assisté à l'opération des trois présumés trafiquants d'ivoire, arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de huit défenses d'éléphants, le 28 mai 2021 à Kara. Un enquêteur en ligne a été recruté et a commencé sa période de test dans ce mois de mai. Aucune pièce médiatique n'a été publiée. Mais il s'avère nécessaire de souligner que l'article sur l'opération d'arrestations de mai, dont le déferrement des prévenus n'a été effectif que le 31 mai, a connu ses publications qu'en début du mois de juin. Néanmoins le responsable média a rencontré au cours de ce mois de mai, des journalistes des médias locaux. Il a été surtout question de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. La coordination a effectué une série de rencontres avec les autorités incluant le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières, le Procureur de la République près le tribunal de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et le Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières de Kara.

En juin, le département d'investigations a mené soixante-dix enquêtes et identifié deux trafiquants dans les préfectures du Golfe et du grand Lomé. Les enquêtes se sont basées le plus sur la surveillance pendant ce mois. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Le

département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, une rencontre a été faite avec les autorités incluant le Directeur Adjoint de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), le Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières de la Kara, et le juge en charge du premier cabinet d'instruction au tribunal de Kara; puis participer à l'atelier du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) sur la CITES. Au bureau, le département juridique a aussi actualisé les fichiers juridiques usuels et mis à jour l'ICS juridique qui a par la suite, été envoyé à la coordination.

Soixante-dix-neuf pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. En effet, il y'a premièrement la publication de l'article sur l'opération d'arrestation du 28 mai à Kara et ensuite, la publication de l'article sur l'atelier de validation des projets de lois de la CITES. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de juin, des journalistes à Lomé. Les hommes des médias ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. L'assistant au coordonnateur a coordonné les activités de tous les autres départements et a participé à l'atelier de validation de onze (11) projets de textes d'application du projet de loi CITES organisé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) les 17 et 18 juin à Lomé. Une juriste a été recrutée et a commencé sa période de test dans ce mois de juin.

En juillet, le département d'investigations a mené quarante-sept enquêtes et identifié onze trafiquants dans les préfectures du Golfe et du grand Lomé. Les enquêtes se sont faites tout en poursuivant également la surveillance. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Le département juridique a connu d'activités qui se sont limitées au bureau. La formation du juriste en test sur le suivi juridique s'est poursuivie et a été finalisée, puis faire également l'analyse juridique de l'affaire LAMBONI Mianam et autres. Le département juridique a renseigné la nouvelle version de l'ICS juridique en y intégrant des informations depuis le début du projet, et a procédé également à sa mise à jour et, a renforcé avec le recrutement d'une juriste qui continue son test ; et le suivi juridique a normalement fait son cours. Le Coordinateur Rens venu d'Abidjan, a tenu des sessions de renforcement de capacités de toute l'équipe d'EAGLE-Togo pendant deux semaines. L'assistant au coordinateur a coordonné les activités de tous les autres départements et a participé à une série de rencontres avec les autorités incluant le Directeur de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment

(OCRTIDB), le Président de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Aires Protégées (OFFAP), le nouveau Chef Division des Organisations Civiles et des Associations. Trente-huit pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours du mois de juillet des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne à Lomé. Nous avons discuté à nouveau des objectifs du réseau EAGLE-Togo et faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance à la maison de la presse à Lomé. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Au cours des différentes rencontres, les hommes des médias à travers des questions d'explications sur la protection des espèces en voie d'extinction comprennent le bien-fondé de la protection des espèces sauvages protégées et les avantages que cela procure au pays et à l'Homme.

En août, le département d'investigations a mené soixante enquêtes et identifié vingt trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé et dans les grandes préfectures. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Le département juridique a intensifié ses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Au bureau, la base de données des trafiquants a été actualisée et l'ICS juridique a été mise à jour. La juriste en test a intégralement appuyé à finaliser le guide juridique du projet EAGLE Côte d'Ivoire. Des recherches web ont été effectuées et une analyse comparative des lois fauniques du Togo, du Bénin, du Gabon et du Cameroun a été faite à l'issue de ces recherches. Sur le terrain, et dans l'optique de s'imprégner du potentiel dans le suivi juridique des affaires, la juriste en test est allée suivre certains procès de la première chambre correctionnelle du Tribunal de Lomé. Une réunion s'est tenue avec trois officiels de la Délégation de l'Union Européenne au Togo notamment l'Attaché Chargé de Programme- Economie et Gouvernance, le Premier Secrétaire Chef d'Equipe Infrastructures et Environnement et le Chargé de programmes Infrastructures. Une autre rencontre a été faite avec le Chef Division des Organisations Civiles et des Associations pour discuter des orientations sur l'actualisation du dossier d'enregistrement d'EAGLE-Togo au Ministère de l'administration territoriale. Il y'a eu aussi des planifications pour définir les objectifs et stratégies pour les missions d'investigations sur le terrain. Sur ce, des séances de débriefing ont été d'abord faites avec les investigateurs sur les potentielles cibles d'enquêtes et ensuite définir des stratégies permettant d'avancer. Quarante-trois pièces médiatiques ont été publiées par les médias

nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours du mois d'août des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne tant à Lomé qu'à l'intérieur du pays.

En septembre, le département d'investigations a mené soixante-trois enquêtes et identifié quinze trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé, de Tchaoudjo et de Tchamba. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Au cours de ce mois, les activités du département juridique se sont déroulées particulièrement au bureau. Ainsi, l'ICS juridique a été mise à jour. La juriste en test a fait des recherches sur les législations fauniques des pays de l'Afrique Centrale et de l'Ouest : Gabon, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Togo, République Centrafricaine, Niger, Congo, Mali, Guinée et Sénégal. Un document portant sur ces lois fauniques des pays sus cités a été rédigé, sans oublier des recherches web sur les lois fauniques des pays anglophones comme le Liberia, le Nigéria, le Ghana. Une rencontre s'est tenue avec le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières pour discuter des voies d'amélioration de la collaboration entre cette direction technique et le projet EAGLE dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Il faut souligner par ailleurs, qu'en dehors de l'investigateur en ligne qui a été confirmé, la conseillère juridique a passé sa période de test avec succès vers la fin du mois de septembre. Il y'a eu aussi des planifications pour définir les objectifs et stratégies pour les missions d'investigations sur le terrain. Sur ce, des séances de débriefing ont été d'abord faites avec les investigateurs sur les potentielles cibles d'enquêtes et ensuite définir des stratégies permettant d'avancer. Trente-neuf pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours du mois de septembre des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne à Lomé.

En octobre, le département d'investigations a mené cinquante-un enquêtes et identifié dix-sept trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Une des pistes a conduit à une opération d'arrestation de quatre présumés trafiquants en possession de quarante-un perroquets gris à queue rouge. En effet, des informations reçues ont conduit à la réalisation d'une opération d'arrestations de quatre présumés trafiquants de perroquets gris à queue rouge. L'opération a été menée par l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et de Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Le département juridique a assisté à cette opération d'arrestation, le 26 octobre

2021, avec l'interpellation de quatre présumés trafiquants en possession de quarante-un perroquets gris à queue rouge. Le département juridique a procédé à la rédaction des différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. L'assistant au coordinateur a d'abord rencontré les autorités et a ensuite constitué une équipe et fait le briefing avec les agents pour expliquer le déroulement de l'opération. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a assisté à l'opération des quatre présumés trafiquants de perroquets, arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de quarante-un perroquets gris à queue rouge, le 26 octobre 2021 à Lomé. Une série de rencontres avec les autorités incluant le Directeur régional de l'environnement et des ressources forestières de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et le Procureur de la République près le tribunal de Kara, a été faite pour d'une part présenter le projet EAGLE et d'autres part discuter de la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées. La coordination a aussi discuté de la lutte commune contre la criminalité liée aux espèces protégées avec le Directeur adjoint de l'OCRTIDB et trois responsables de la Direction des Ressources Forestières; puis assister à une opération d'arrestations à Lomé et à une audience à Kara. Quarante pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours du mois d'octobre des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne à Lomé.

En novembre, le département d'investigations a mené soixante-cinq enquêtes et identifié dix-huit trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé, Avé, Zio et Agoè. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Ainsi, l'ICS juridique a été mis à jour. La juriste a assisté à l'audience des sept trafiquants d'ivoire au tribunal de première instance de Kara. Elle a aussi assisté à l'audience des trois trafiquants de perroquets gris à queue rouge, au tribunal de Lomé. Le département juridique a également fait l'analyse juridique de l'affaire des quarante-un perroquets gris à queue rouge. Deux rencontres se sont tenues dont une avec le sixième Substitut du Procureur de la République près le tribunal de Lomé, et l'autre avec une délégation de « Global Initiative against Transnational Organized Crime » conduite par le « Director, Observatory of Illicit Economies in West Africa ». Quarante-cinq pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et

internationaux. Le responsable média a rencontré au cours du mois de novembre des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne à Lomé.

En décembre, le département d'investigations a mené vingt-huit enquêtes et identifié seize trafiquants dans les préfectures du Golfe, du grand Lomé, Avé, Zio et Agoè. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation. Le département juridique n'a pas manqué d'activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Ainsi, l'ICS juridique a été mis à jour. La juriste a assisté à l'audience des trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge au tribunal de première instance de Lomé. Le procès des trafiquants des perroquets gris à queue rouge à Lomé, s'est d'abord ouvert le 10 décembre 2021, avant d'être vidé le 17 janvier 2022. La juriste a aussi fait des recherches sur l'incitation et les dispositions juridiques (code pénal, code forestier et code de l'environnement des pays comme le Bénin et le Burkina Faso) et renseigner les fiches ETIS des affaires LAMBONI Mianam et autres et YOA Djima Didier et autres. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Deux rencontres se sont tenues dont une avec le Chef division Aires Protégées et de la Faune, Point Focal CITES, et l'autre avec le Directeur Adjoint de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment. Trente-huit pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours du mois de décembre des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne à Lomé.

v- JURIDIQUE

Indicateur

Nombre de suivi d'audience en 2020	05
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandants de dépôt au parquet en 2021	13
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation en 2021	13
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	12
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2021	03
Nombre de trafiquants en fuite en 2021	00
Nombre de transactions financières avec le MERF	00

Le Département juridique durant l'année 2021 a travaillé sur le suivi juridique des cas déjà pendants devant les différents tribunaux du pays et des audiences, notamment à Lomé et à Kara. Pour cause de la pandémie, les visites de prison ont été interdites mais les juristes ont valablement participé à quatre opérations d'arrestations dans les villes de Lomé et de Kara où treize trafiquants de défenses d'éléphants et des trafiquants de perroquets gris à queue rouge ont été arrêtés. Quatre cas ont été portés devant les instances de juridictions, treize prévenus incriminés de flagrant délit de détention et commercialisation et détention illégale de défenses d'éléphants et de perroquets gris à queue rouge ont été condamnés. Sur quatorze prévenus, un a été relaxé, les treize restants ont été condamnés à de différentes peines d'emprisonnement.

A Kara, deux groupes de sept trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 10 novembre 2021 par le tribunal de Première Instance, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques. Sur les quatre trafiquants d'ivoire du premier groupe, arrêtés le 23 avril dernier à Kara, YOA Djima Didier et YOKOSSI Denis sont condamnés chacun à 36 mois d'emprisonnement avec 12 mois de sursis et avec deux millions de francs CFA d'amende chacun. BADJASSAN Dimilina et BADJASSAN Dissirama, sont condamnés chacun à 16 mois de prison avec 10 mois de sursis et d'une amende d'un million de francs CFA chacun. Les quatre trafiquants sont enfin

condamnés à payer solidairement à la partie civile une somme de 15 millions de francs CFA comme dommages et intérêts. LAMBONI Mianam, faisant partie du deuxième groupe de trois trafiquants, a été condamné à 18 mois de prison avec 12 mois de sursis en plus d'une amende d'un million de francs CFA. Les deux autres, MAÎGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérian, basé à Kétau, ont été aussi condamnés chacun à 16 mois d'emprisonnement avec 10 mois de sursis et avec une amende d'un million chacun. Les trois trafiquants d'ivoire sont enfin condamnés à payer solidairement des dommages et intérêts de 15 millions de francs CFA à la partie civile.

A Lomé, le 14 avril 2021, les agents de OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté à Lomé, trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants. Ces trafiquants ont été mis sous mandat de dépôt le 20 avril 2021, après avoir été placés en garde à vue puis présentés au procureur et reconnu les faits à eux reprochés. Le 11 juin dernier, les nommés BOUKARI Alassani, IDRIS Ali et TAMPALI Mamadou, ont été condamnés à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques. Une décision pas trop dissuasive, lorsqu'on se réfère à des sanctions juridiques liées au même cas de crime faunique dans d'autres pays voisins comme le Bénin.

A la barre, les présumés trafiquants ont reconnu les faits de commerce illégal de défenses d'éléphant. Malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur les avantages de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème, les trafiquants utilisent souvent le Togo comme pays de transit du commerce illégal d'ivoire. Les trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge, arrêtés en octobre, sont en prison attendant le délibéré de leur jugement prévu au mois de janvier 2022. L'article 761 du code pénal du Togo dispose: **«La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) an(s) d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code.»**

Affaire des 7 présumés trafiquants d'ivoire arrêtés à Lomé et de Kara

Avril 2021 : Deux opérations d'arrestations ont été réalisées au cours du mois d'avril 2021 où sept présumés trafiquants ont été arrêtés à Lomé et à Kara avec dix défenses d'éléphants. Les sept présumés trafiquants ont été interpellés en possession des défenses d'éléphants. Ils ont tous reconnu après leur interpellation que leurs objectifs étaient de vendre les défenses d'éléphants à un acheteur. En effet, les agents de l'OCRTIDB et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté mercredi 14 avril 2021 à Lomé, trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants. Une autre opération d'arrestation des trafiquants d'ivoire a été réalisée à Kara par les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) et du MERF toujours avec la collaboration d'EAGLE-Togo. Au cours de cette opération de Kara, quatre présumés trafiquants opérants dans le commerce illégal de l'ivoire ont aussi été interpellés le vendredi 23 avril 2021 en possession de quatre défenses d'éléphants.



Trois Trafiquants arrêtés en possession de défenses d'ivoire le 14 avril 2021 à Lomé

Sept trafiquants spécialisés dans le trafic et la vente d'ivoire ont été arrêtés en flagrant délit de détention de défenses d'éléphants à la fois à Lomé et à Kara. Les ivoires saisies proviendraient essentiellement de certains pays voisins du Togo. Ceci dû à la porosité des frontières terrestres, avantageant du coup les criminels fauniques. En effet, ces hommes appartiennent à un réseau international de trafic d'ivoire avec des connexions au Bénin et au Burkina Faso. A chaque personne, une tâche particulière. Chacun des sept présumés trafiquants interpellés a joué un rôle important dans l'achat et le convoyage des défenses d'éléphants à Lomé et à Kara.



Quatre trafiquants arrêtés le 24 avril 2021 en possession de défenses d'éléphants à Kara

Sur les sept trafiquants, il y avait trois qui sont passés par les frontières du Bénin et du Togo pour se rendre à Kara avec quatre défenses d'éléphants et un qui est passé par la frontière du Burkina Faso pour se rendre à Lomé avec six défenses d'éléphants. C'est donc un groupe organisé de trafiquants d'ivoire au sein duquel, il y'a des démarcheurs qui sont chargés

de faire passer les produits par les frontières. Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés BOUKARI Alassani, IDRIS Ali et TAMPALI Mamadou ont d'abord été placés en garde à vue avant d'être déférés le 20 avril 2021, à la prison civile de Lomé. Ils ont été présentés au procureur et ont reconnu les faits avant d'être déférés.

Vision d'Afrique N° 0299 du 07 décembre 2021
REPORTAGE 2

TRAFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES / DÉCISION DE JUSTICE

Sept trafiquants d'ivoire condamnés

Deux groupes de sept trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 10 novembre 2021 par le tribunal de Première Instance de Kara, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques.

Sur les quatre trafiquants d'ivoire du premier groupe, arrêtés le 23 avril dernier à Kara, YOA Djima Didier et YOKOSSI Denis sont condamnés chacun à 36 mois d'emprisonnement avec 12 mois de sursis et avec deux millions de francs CFA d'amende chacun.

BADJASSAN Dimilina et BADJASSAN Dissirama, sont condamnés chacun à 16 mois de prison avec 10 mois de sursis et d'une amende d'un million de francs CFA chacun. Les quatre trafiquants sont enfin condamnés à payer solidairement à la partie civile une somme de 15 millions de francs CFA comme dommages et intérêts.

LAMBONI Mianam, faisant partie du deuxième groupe de trois trafiquants, a été condamné à 18 mois de prison avec



malien vivant au Bénin et NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérian, basé à Kéto, ont été aussi condamnés chacun à 16 mois d'emprisonnement avec 10 mois de sursis et avec une amende d'un million chacun. Les trois trafiquants d'ivoire sont enfin condamnés à payer solidairement des dommages et intérêts de 15 millions de francs CFA.

ces Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE Togo, projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Dans la volonté du gouvernement et de la justice togolaise à combattre le trafic d'ivoire, les sept trafiquants d'ivoire ont écopé d'une peine prévue par la loi faunique togolaise.

ces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

première instance de Kara. Le Togo, conformément à ses engagements internationaux relatifs à la convention de Washington de 1977 portant sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, doit se faire le devoir de punir les trafiquants de produits fauniques avec rigueur et l'application effective de la loi par de fortes peines d'emprisonnement fermes, seul moyen de dissuader les trafiquants ou d'envoyer un message fort aux autres qui sont impliqués ou qui pourraient avoir l'intention de mener de telles activités illégales.

Le trafic d'ivoire génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage des éléphants. Ce trafic porte atteinte à l'Etat de droit et contribue au financement du crime organisé et des groupes armés dans certaines régions.

Il est temps que ces criminels qui jalonnent les quatre coins du pays, soient jugés comme tels et que les sanctions appliquées par la justice soient exemplaires et dissuasives. Rappelons que les sept trafiquants d'ivoire une fois arrêtés, avaient avoué qu'ils ont

YOA Djima Didier, BADJASSAN Dissirama, YOKOSSI Denis, BADJASSAN Dimilina, ont pour ce qui les concerne, reconnu qu'ils ont fait venir les ivoires du nord du Bénin voisin et que ces quatre défenses d'éléphants appartiennent à un chasseur. Les quatre présumés trafiquants ont été d'abord conduits à la BRI et mis en garde à vue. Ils ont été auditionnés par la suite avant d'être présentés au procureur puis déférés le 26 avril 2021 à la prison civile de Kara.

La loi faunique sur la protection des espèces en voie d'extinction n'est pas tout à fait dissuasive, malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur les avantages de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème. Au Togo, les braconniers sont des acteurs locaux et étrangers qui vendent la viande des espèces menacées à des individus et à des restaurants dans les localités environnantes. Les produits de chasse comme l'ivoire, les peaux et même les dents sont vendues par la suite à des trafiquants, qui s'occupent de leur commercialisation illicite à travers des réseaux de trafiquants plus importants. En réalité, le braconnage est

encouragé par les trafiquants, qui fournissent aux braconniers armes, munitions et outils pour la chasse. Le braconnage est la partie émergée de l'iceberg, alors que le manque d'intérêt flagrant pour la partie immergée, soit les trafiquants, permet aux braconniers de continuer à prospérer.



Six défenses d'éléphant saisies à Lomé

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « **La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code** ». Et, l'article 796 de ce même code énonce : « **Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines** ». Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de

décroître. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat.

❖ **10/11/2021** : Deux groupes de sept trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 10 novembre 2021 par le tribunal de Première Instance de Kara, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques. Sur les quatre trafiquants d'ivoire du premier groupe, arrêtés le 23 avril dernier à Kara, YOA Djima Didier et YOKOSSI Denis sont condamnés chacun à 36 mois d'emprisonnement avec 12 mois de sursis et avec deux millions de francs CFA d'amende chacun. BADJASSAN Dimilina et BADJASSAN Dissirama, sont condamnés chacun à 16 mois de prison avec 10 mois de sursis et d'une amende d'un million de francs CFA chacun. Les quatre trafiquants sont enfin condamnés à payer solidairement à la partie civile une somme de 15 millions de francs CFA comme dommages et intérêts.

LAMBONI Mianam, faisant partie du deuxième groupe de trois trafiquants, a été condamnés à 18 mois de prison avec 12 mois de sursis en plus d'une amende d'un million de francs CFA. Les deux autres, MAÎGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kéto, ont été aussi condamnés chacun à 16 mois d'emprisonnement avec 10 mois de sursis et avec une amende d'un million chacun. Les trois trafiquants d'ivoire sont enfin condamnés à payer solidairement des dommages et intérêts de 15 millions de francs CFA à la partie civile.

❖ **Affaire des trois trafiquants de de huit défenses d'éléphant à Kara**

Une opération d'arrestation s'est déroulée à Kara le 28 mai 2021, avec la collaboration de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI), le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et EAGLE-Togo. Cette opération de Kara a permis d'arrêter d'abord, sis au quartier Tomdè, deux individus répondant aux noms de LAMBONI Mianam, Togolais résidant à Dapaong et MAÎGA Ibrahim, commerçant

malien vivant au Bénin, en possession de huit défenses d'éléphants brutes. Après la saisie des défenses d'éléphants, une perquisition à l'hôtel où logeaient les présumés trafiquants n'a permis d'avoir aucun autre objet ou défense d'éléphant, mais a par contre conduit à l'arrestation d'un troisième présumé trafiquant au nom de NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kétau, qui était resté dans une chambre dudit hôtel attendant ses amis qui sont allés faire la transaction des défenses d'éléphants. En tout, trois présumés trafiquants d'ivoire ont été arrêtés à Kara.

Les faits tels que rapportés, précisent que les trois présumés trafiquants de différentes nationalités, ont été pris par les éléments de la BRI de Kara en pleine négociation de vente de huit défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement mis dans un sac sous formes d'un colis avant de dissimuler le tout dans un autre sac. Une perquisition à l'hôtel où logeaient les présumés trafiquants n'a permis d'avoir aucun autre objet ou défense d'éléphant, mais a par contre conduit à l'arrestation du troisième présumé trafiquant, qui était resté dans une chambre dudit hôtel attendant ses amis qui sont allés faire la transaction des défenses d'éléphants.



Trois trafiquants arrêtés le 28 mai 2021 à Kara

Les trois prévenus ont d'abord été mis en garde à vue à la BRI de Kara, avant d'être déférés à la prison civile de Kara, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils ont été déférés à la prison civile de Kara, le 31 mai 2021. Le constat est clair, le trafic de l'ivoire ne faiblit pas. Pourtant le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ; équivalent entre 50 à 80 par jour.

- ❖ **26/10/2021** : Une opération d'arrestation s'est déroulée, le 26 octobre 2021 à Lomé, avec l'action conjuguée de l'OCRTIDB du MERF et d'EAGLE-Togo. Cette opération de Lomé a permis d'arrêter dans une maison sise au quartier Tokoin Habitat, quatre individus répondant aux noms de KPADE Yaovi, BARRIGAH Théodos et KPADE Yao, de nationalité togolaise et NENGI Boro Innocent, de nationalité nigériane. Après la saisie des perroquets gris à queue rouge, une perquisition au domicile du nigérian n'a permis d'avoir aucun autre objet ou autres contrebandes. Des quatre présumés trafiquants de perroquets arrêtés à Lomé, KPADE Yaovi après avoir été entendu a été libéré au motif que le degré de son implication était faible.



Les perroquets gris à queue rouge saisis le 24 octobre 2021 à Lomé

Les faits tels que rapportés, précisent que les quatre présumés trafiquants de perroquets, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de quarante-un perroquets gris à queue rouge qu'ils ont soigneusement mis dans des cartons dont les bords ont été troués afin que les perroquets puissent respirer, à raison de dix perroquets minimum par carton. Le Nigérian NENGI, qui va chercher les perroquets gris à queue rouge vers les frontières du Nigeria et du Cameroun, appartient à un grand réseau de trafic de perroquets à travers le corridor Nigeria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire et même le Burkina Faso. Le perroquet gris à queue rouge est l'oiseau sauvage le plus commercialisé bien qu'entièrement protégé par la Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).



Trois trafiquants de perroquets gris à queue rouge arrêtés le 24 octobre 2021 à Lomé

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les quatre prévenus ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont par la suite, été présentés au procureur qui a relevé que les faits sont de nature à retenir l'inculpation de trois des prévenus et a délivré un mandat de dépôt contre eux à la prison civile de Lomé, le mardi 02 novembre 2021.

- ❖ **27/12/2021** : Les trois présumés trafiquants de perroquets gris à queue rouge ont été jugés au tribunal de Lomé le 27 décembre 2021. Le délibéré du procès a été renvoyé au 10 janvier 2022.

	Quatre opérations d'arrestations de trafiquants en possession de défenses d'éléphants et perroquets gris à queue rouge
Nombre de trafiquants arrêtés	14
Nombre de trafiquants condamnés	13
Plus d'1 an de prison	03
Libération	01
Sursis	3 mois et plus
Nombre de jours passés en prison	moins d'un an

VI- MANAGEMENT

Indicateurs

Nombre de juriste en test en 2021	01
Nombre de media en test en 2021	00
Nombre d'enquêteur en test en 2021	02
Nombre de comptable en test	00

Le département management d'EAGLE-Togo, à part des rencontres et missions avec les autorités du pays, coordonne aussi les activités de tous les autres départements. Plusieurs sessions de recrutement et de test d'enquêteurs ont été effectuées.

L'année 2021 a été pour l'assistant au coordinateur, celle de la restructuration et d'appui au personnel d'EAGLE au Togo. En janvier déjà l'assistant au coordinateur a effectué une mission au CCU à Nairobi. Cette mission a pour objectif de renforcer les capacités en vue d'une redynamisation du département enquête mais également le management pour plus de résultat. En mars, le coordinateur, arrivé au Togo, a lui-même coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation avec l'équipe sur les enquêtes, les grands cas en Côte d'Ivoire, les résultats d'enquêtes au Togo et la Classification des informations. Une autre session de formation s'est tenue en

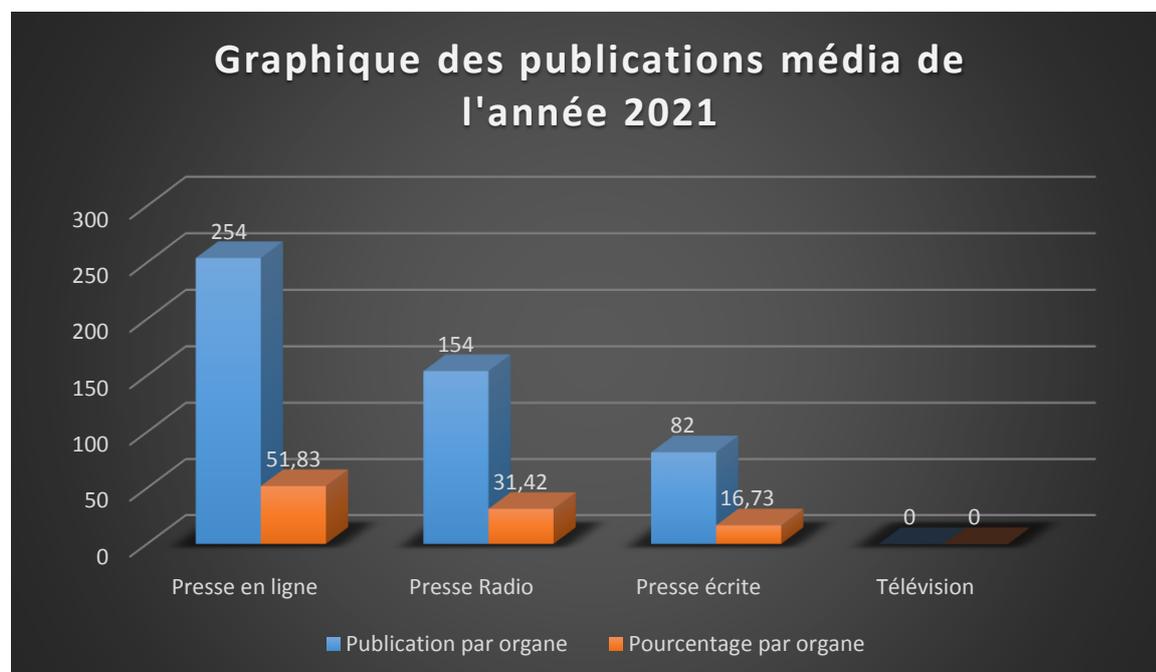
juillet, toujours en présence du coordinateur venu d'Abidjan, où il a été question du renforcement de capacités de toute l'équipe d'EAGLE-Togo pendant deux semaines.

Dans le cadre du renforcement des liens de collaboration entre les autorités togolaises et EAGLE-Togo, le coordinateur et son assistant ont rencontré les responsables du MERF, du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et du ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, de l'OCRTIDB et des responsables de la police judiciaires et de la justice togolaise à Lomé comme à Kara.

VII- MEDIA

Indicateurs :

Nombre de pièces médiatiques totales : 490			
Pièces télévision	Pièces radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	154	254	82



490 pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE-Togo en 2021. Ces pièces médiatiques se déclinent de la manière suivante : **254** pièces Internet, **82** pièces écrites, **154** pièces Radio et **00** Pièce télévision. Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note «Union pour la République», « L'Eveil de la Nation», «Le Correcteur», «La Manchette», «Togo Matin», «Chronique de la Semaine», «Vision d'Afrique», «Nouvelle Opinion», « Dialogue », «Vérité des peuples», « Le Bâtitteur », «Le Libéral» «Le Canard Indépendant», «Le Changement», « L'Engagement », « Social Infos » et « Planète Ecologie »

Le responsable médias en 2021 a d'abord mis en place un plan de communication avec les médias locaux et internationaux. Ce plan a consisté à discuter avec les responsables des organes de presse en ligne, de presse écrite, de stations radios et de télévision. Pour donner une visibilité aux activités d'EAGLE-Togo, le responsable médias a d'abord recyclé les contacts des responsables de la presse en ligne au Togo, des correspondants des agences internationales de presse au Togo et de la presse panafricaine en ligne. Ensuite, une rencontre en ligne a été faite avec ces responsables de la presse en ligne. Les échanges ont porté sur les objectifs du réseau EAGLE-Togo. De cette rencontre, une base de données des adresses et contacts a été mise en place. Une autre rencontre s'est faite par la suite avec les responsables des organes de la presse écrite, des stations radios et télévision. Les échanges ont tourné au tour des objectifs du réseau EAGLE-Togo. Le responsable médias a réussi à dissiper le doute qui animait les journalistes. Une autre base de données des adresses des journalistes a été mise en place. Par la suite, d'autres rencontres ont été faites pour rassurer les journalistes.

La publication des articles écrits qui donnent une vision au projet, a permis au responsable médias d'établir une réelle relation de collaboration avec les journalistes. En effet, les journalistes ont souvent publié et animé des débats sur les activités du réseau EAGLE-Togo. Même des rencontres avec les journalistes de l'intérieur du pays ont été effectuées, notamment avec les journalistes radios de Dapaong, de Kara, d'Atakpamé et de Kpalimé. Ce qui a fait qu'il y a eu des publications et débats sur les activités et les objectifs du réseau EAGLE-Togo. Les organes de presse nationaux et internationaux (presse en ligne, stations radios et la presse écrite), se sont engagés à publier tout ce qui vient du réseau EAGLE-Togo afin de donner une visibilité à toutes ses actions.

Le responsable média a aussi rencontré au cours du mois de septembre des journalistes des stations radios internationales, des journalistes de la presse écrite et de la presse en ligne tant à Lomé qu'à l'intérieur du pays. Les débats ont tourné autour des objectifs du réseau EAGLE-Togo et des ambitions du réseau et au renforcement de la confiance à la maison de la presse à Lomé. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Au cours des différentes rencontres, les hommes des médias à travers des questions d'explications sur la protection des espèces en voie d'extinction comprennent le bien-fondé de la protection des espèces sauvages et les avantages que cela procure au pays et à l'Homme. Au cours de cette rencontre du mois de septembre avec les hommes des médias, nous avons aussi échangé avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, ils (les nouveaux journalistes) ont indiqué leur disponibilité à accompagner EAGLE-Togo afin de donner plus de visibilité à toutes ses activités.

En août, cinq rencontres avec les hommes des médias ont été effectuées à travers les grandes villes du pays. En tout, quarante-un journalistes ont fructueusement échangé avec le responsable média. Que ce soit à Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé ou Kpalimé, il a été surtout question de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du projet EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du projet et renforcer la confiance, comme déjà souligné plus haut. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis.

Il a été surtout question au cours des différentes rencontres du mois d'août de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions

ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis. Six journalistes ont pris part à la rencontre de la région des plateaux à Atakpamé. Ils sont venus de trois stations de radios de la région des plateaux. Les journalistes dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été réceptifs. Les journalistes de la région des plateaux sont disposés à collaborer avec notre réseau, car la protection des espèces selon eux, doit être une lutte commune, afin de décourager les trafiquants. Globalement, il a surtout été question d'expliquer aux journalistes le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers une mise en application de la loi sur la faune. Ensuite, nous avons discuté dans le sens d'un renforcement des liens de collaboration pour la publication des activités et articles d'EAGLE-Togo.

Au total, vingt-huit journalistes ont échangé avec le responsable média de Dapaong à Atakpamé sur le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers la mise en application de la loi sur la faune et, la lutte contre la corruption. Les journalistes bien que réceptifs pendant les échanges ont souhaité que les activités d'EAGLE-Togo leur parviennent régulièrement. Ils ont exprimé aussi le souhait d'animer des débats et des interviews avec les personnes ressources des régions sur les sujets liés à la protection des espèces et de l'application de la loi, pour qu'ils puissent être parfaitement au parfum de tout ce qui est lié à la protection des espèces au Togo. Aussi, pour parfaire le site Web de EAGLE-Togo, le responsable média a également activement collaboré avec Tiffany et Jana dans l'écriture et la transcription des textes pour le site. Il a aussi animé et mis à jour le site Facebook d'EAGLE-Togo et mis en ligne des photos et articles en Anglais comme en Français.

Quelques liens des articles :

<https://www.togotimes.info/index.php/societe/item/7086-criminalite-faunique-au-togo-cinq-trafiquants-de-defenses-d-elephant-condamnes-et-un-autre-relaxe.html>

<https://vert-togo.com/togo-criminalite-faunique-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et/>

<https://macite.info/2021/01/18/togo-criminalite-faunique-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe/>

<https://www.aspamnews.com/2021/01/18/criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe/>

<https://www.maliweb.net/international/criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe-2912592.html>

<https://www.ndiinfos.com/2021/01/le-tribunal-de-premiere-instance-de.html>

<https://www.vivafrik.com/2021/01/18/criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe-a39153.html>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-criminalite-faunique-au-togo---5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe-5-747-3740>

<https://afrique-news.info/togo-criminalite-faunique-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe/>

<https://citoyeninfo.com/articles/criminalite faunique au togo 5 trafiquants de de f3dcad-948.html>

<http://impartialactu.info/togo-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe/>

<https://theworldnews.net/ml-news/criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-d-elephant-condamnes-et-un-autre-relaxe>

<https://www.wakatsera.com/criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes/>

<https://www.dropbox.com/s/rfkumrxti3g1669/PDF%20261.pdf?dl=0>

<https://mediaforce.info/2021/01/20/criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-delephant-condamnes-et-un-autre-relaxe/>

<http://www.fasozine.com/actualite/environnement/9127-criminalite-faunique-au-togo-5-trafiquants-de-defenses-d-elephant-condamnes-et-un-autre-relaxe.html>

<https://www.ladepechedabidjan.info/Criminalite-faunique-au-Togo-5-trafiquants-de-defenses-d-elephant-condamnes-et-un-autre-relaxe a27779.html>

<http://laverte.info/archives/2999>

<https://www.dropbox.com/s/1vdayqfyx67csyp/Le%20M%C3%A9dium%20N%C2%B0432.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/iby5748c11ht27l/bridge%20fm%20302.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/frrk4he6fp4pr8b/central%20fm%20328.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/npg20kvgkhhs58e/LA%20VOIX%20DASSOLI%20459.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/26bptk1qzk1iawe/LA%20VOIX%20DE%20LOTI%20410.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/s2n5tebyru904yo/LA%20VOIX%20DE%20VO%20309.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zc64sk8b8j1oluo/LE%20DIALOGUE%20210%20du%2020%20Janvier%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a303h0h1192nvox/MOKPOKPO%20FM%20327.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3ltzmkao12t6uvq/RADIO%20COSMOS%20428.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/imtjmqx5ye0npla/RADIO%20DAOUL%20458.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ugvcw7fcwoyv2pn/RADIO%20KOZAH%20FM%20507.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7z9fzjah7w1xg52/RADIO%20LA%20VOIX%20DU%20PLATEAU%20309.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0r0ddzyyj8wfl49/RADIO%20PLAETE%20317.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2p2ibref6q755rm/RADIO%20TCHAMBA%20321.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zilys9qjyph4xa/RADIO%20TCHAOUDJO%20328.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vrxhyefpi9hh18b/Changement%20723.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9fw2535w14erb5n/VGK%20357.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0eicwnlvypma5dk/WhatsApp%20Image%202021-01-20%20at%2005.18.43.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fv1a6m411nu5adz/canard%20763.pdf?dl=0>

<https://lengagement.info/2021/02/23/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<https://social-infos.com/index.php/2021/02/23/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<https://mediatopnews.tg/index.php/2021/02/23/togo-lhippopotame-toujours-en-detresse/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo---lhippopotame-toujours-en-danger-5-778-3895>

<http://afriktimes.com/togo-une-menace-pese-sur-lhippopotames/>

<https://afrique-news.info/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

https://www.alwihdainfo.com/Togo-L-hippopotame-toujours-en-danger_a100826.html

<https://www.vivafrik.com/2021/02/23/togo-lhippopotame-toujours-en-danger-a39717.html>

<https://www.dropbox.com/s/yn3sia5jrifu036b/LE%20DIALOGUE%20213%20du%2024%20F%C3%A9vrier%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jrwuvz8tl44w201/la%20manchette%200146%20DU%2024%20FEVRIER%202021.jpeg?dl=0>

<http://togotimes.info/index.php/culture/item/7370-togo-l-hippopotame-toujours-en-danger.html>

<http://impartialactu.info/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_lhippopotame_toujours_chasse_pour_sa_viande_3e82e0-961.html

<https://mediaforce.info/2021/02/24/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<https://vert-togo.com/lhippopotame-toujours-en-voie-dextinction-au-togo/>

<https://www.guineemining.info/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<https://togoactu24.com/lhippopotame-toujours-en-danger-au-togo/>

<http://telegramme228.com/togo-l-hippopotame-toujours-en.html>

<https://focusguinee.info/2021/02/23/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<https://www.tchad24.com/2021/02/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<https://ndiinfos.com/togo-lhippopotame-dans-le-viseur-des-trafiquants/>

<https://macite.info/2021/02/24/togo-lhippopotame-une-espece-toujours-menacee/>

<https://fr.allafrica.com/stories/202102240751.html>

<https://www.wakatsera.com/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

https://www.ladepechedabidjan.info/TOGO-l-hippopotame-toujours-en-danger_a27823.html

<https://www.continentmedia.fr/togo-lhippopotame-toujours-en-danger>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/togo-lhippopotame-toujours-en-danger/>

<http://urgence-togo.com/togo-l-hippopotame-toujours-en>

<https://www.dropbox.com/s/vskm01ormqktv6o/Changement%20727.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/f2jvbg24ozioalm/social-info%20du%2026FEV%202021%20N%C2%B057.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ftnhrkyccvyc75b/RADIO%20RVP%20547.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/le5yb2o4sx257p4/VGK%20556.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bnmfa9rpvu4s1f4/RADIO%20RVP%20547.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xozm8iipxmpicww/radio%20la%20voix%20de%20vo%20534.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/527e292zf5ima03/RADIO%20DAOUL%20715.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eel1p0kq08vox0s/bridge%20fm542.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n117lxcnqmz7guw/RADIO%20CENTRALE%20FM%20506.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8bzt2d3hucjnble/RADIO%20COSMOS%20519.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hb895m6iprh9tsf/RADIO%20LA%20VOIX%20D%20ASSOLI%20455.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qtmcjyjextkwlmz/RADIO%20TABALA%20FM%20512.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p0u7zt0aloqm14a/RADIO%20TCHAMBA%20457.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kjdpigtjj9zbcqg4/RADIO%20TCHAOUDJO%20503.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zbp0igi2padisl9/Correcteur978.pdf?dl=0>

<https://vert-togo.com/togo-traffic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-traffic-illicite-des-tortues-marines--lespece-en-perdition-5-801-4010>

<https://citoyeninfo.com/articles/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-en-d-d3250d-980.html>

<http://impartialactu.info/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://ndiinfos.com/togo-lespece-des-tortues-marines-menacee/>

<https://mediatopnews.tg/index.php/2021/03/28/trafic-illicite-des-tortues-marines-la-population-des-tortues-marines-dans-les-oceans-et-les-mers-a-baisse-et-continue-de-baisser/>

<https://libreopinionguinee.com/togo-traffic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<http://www.228news.com/togo-environnement-traffic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://www.alwihdainfo.com/Afrique-traffic-illicite-des-tortues-marines-l-espece-toujours-en-danger-a101830.html>

<https://pointschauds.info/fr/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://www.vivafrik.com/2021/03/29/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger-a40319.html>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger>

<https://www.horizon-news.net/index.php/fr/component/k2/item/5439-togo-trafic-illicite-des-tortues-marines-l-espece-toujours-en-danger>

<https://focusguinee.info/2021/03/27/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://maliactu.net/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://www.dropbox.com/s/kndwgcwjhx5682q/BRIDGE%20FM%20431.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xh5keqm2d8ptm56/correcteur%20982.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p0tm88e5u3uqt2q/mokpokpo%20fm%20527.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/aydkb9k4mz6b4r2/Opinion%20708%20du%2029%20Mars%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yj8p77vfv506vcz/RADIO%20PLANETE%20PLUS%200536.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/45idrsdfx1h2o3u/RVP%20521.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5rzqi0oy42yjgnh/VGK%20546.mpeg?dl=0>

<https://afrique-news.info/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://www.dropbox.com/s/mj7epssdywhreb/RADIO%20CENTRALE%20FM%20416.mp3?dl=0>

<https://macite.info/2021/03/29/togo-la-population-des-tortues-marines-en-baisse-lespece-en-danger/>

<https://www.dropbox.com/s/py0yepcx7akl3ly/RADIO%20COSMAS%20FM%20433.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ybyoafzo1xd8hox/RADIO%20DAWUL%20FM%20426.mp3?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://www.dropbox.com/s/3as3hlw2fr1a6a3/RADIO%20KOZAH%20FM%20431.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6udsb7msxk23f79/PDF%20271.pdf?dl=0>

<http://news.alome.com/h/132379.html>

<https://www.dropbox.com/s/wle6bk0o3zcydw3/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20432.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nw5jzsrwmt0aatv/RADIO%20TABALA%20FM%20431.mp3?dl=0>

<https://aspamnews.tg/2021/03/30/togo-trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://www.dropbox.com/s/hep1rqjs4jawil9/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20416.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/itgydledg0sraqa/L%27engagement%200052.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tn407fhc9u1rypd/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20%284%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5c0kkz70kaleho2/5833bbed-0c39-4579-846b-20a8d53f67fd.jpg?dl=0>

<https://theworldnews.net/td-news/afrique-trafic-illicite-des-tortues-marines-l-espece-toujours-en-danger>

<https://www.dropbox.com/s/16csvkwt2zme8xf/Changement%20732.pdf?dl=0>

<https://www.wakatsera.com/trafic-illicite-des-tortues-marines-lespece-toujours-en-danger/>

<https://aspamnews.tg/2021/04/28/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://social-infos.com/index.php/2021/04/28/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<http://t24-7.info/2021/04/28/togo-securite-les-forces-de-lordre-ont-mis-la-main-sur-7-trafiquants-divoires-actuellement-en-prison/>

<http://flashinfotogo.com/2021/04/28/trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-se-retrouvent-en-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://togodailynews.info/sept-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-a-la-prison-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://vert-togo.com/togo-trafic-illegal-de-livoire-sept-presumes-trafiquants-arretes-et-deferes-dans-les-prisons/>

<http://impartialactu.info/sept-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://www.wakatsera.com/repression-contre-le-trafic-divoire-sept-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://ndiinfos.com/togo-sept-trafiquants-divoire-deferes-dans-les-prisons-de-lome-et-kara/>

<https://macite.info/2021/04/28/trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-desormais-pensionnaires-des-prisons-civiles-de-lome-03-et-de-kara-04/>

<https://afrique-news.info/togo-repression-contre-le-trafic-divoire-des-presumes-trafiquants-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://togonyigba.tg/togo-des-presumes-trafiquants-deferes-en-prison/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-lutte-contre-contre-le-trafic-divoire--7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-5-810-4055>

<https://mediatopnews.tg/index.php/2021/04/28/trafic-divoire-7-personnes-arretees-et-deferes/>

<http://focusguinee.info/2021/04/28/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<http://www.lejour.info/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://www.zoodomail.com/fr/justice/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans>

https://www.dropbox.com/s/xjvz517sqe5qhqe/L%27engagement%200055_ok.pdf?dl=0

<https://icilome.com/2021/04/togo-trafic-divoire-7-personnes-arretees/>

<https://afreepress.tg/2021/04/29/togo-sept-trafiquants-divoire-apprehendes-a-lome-et-kara/>

<https://www.horizon-news.net/index.php/fr/component/k2/item/5607-repression-contre-le-trafic-d-ivoire-7-presumes-trafiquants-d-ivoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-au-togo>

<https://www.vivafrik.com/2021/04/29/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara-a40763.html>

https://www.alwihdainfo.com/Togo-7-presumes-trafiquants-d-ivoire-arretes-et-deferes_a103179.html

<https://www.dropbox.com/s/bnda2mwhsmo65zy/RADIO%20REVEIL%20656.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/09ytavfr0plp30v/RVP%20523.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/oognpjmznzfey0q1/VGK%20455.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qyf5d3emv0lncwo/ITIESSI%20FM%20603.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nyypiy0h6vhjnjm/MOKPOKPO%20FM%20523.mpeg?dl=0>

<http://telegramme228.com/encore-des-presumes-trafiquants-d.html>

<http://www.228news.com/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://www.dropbox.com/s/rcr3fjngsbbwjox/PLANETE%20PLUS%20FM%20440.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kewlb2jzbkw51ti/BRIDGE%20FM%20606.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1nzduxgktt9mi9f/Eveil%20724%20du%2030%20Avril%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4msnxtuaq73nipe/canard%20776.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x3kuk2cay4l81nq/RADIO%20DAWUL%207.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9j8jbls4xi7g7lp/RADIO%20COSMOS%20%282%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4m2ll8usoq4cb2i/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20608.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cw2ooh5g7lud3i8/RADIO%20KOZAH%20612.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nl8tusy94a05pmh/RADIO%20TCHAMBA%20431.mp3?dl=0>

<https://www.orishas-finance.com/actualite/4459>

<https://lecourrierdelarepublique.online/index.php/2021/04/29/trafic-divoire-au-togo-7-presumes-trafiquants-arretes-et-deferes/>

<https://www.guineemining.info/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/repression-contre-le-trafic-divoire-7-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-lome-et-de-kara/>

<https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Togo-7-pr-sum-s-trafiquants-d-ivoire-arr-t-s-et-d-f-r-s-dans-les-prisons-de-Lom-et-de-Kara-593878>

<https://www.dropbox.com/s/qk97z6eyzbrb05e/UNE%2075%20OK.pdf?dl=0>

https://www.ladepechedabidjan.info/Repression-contre-le-trafic-d-ivoire-7-presumes-trafiquants-d-ivoire-arretes-et-deferes-dans-les-prisons-civiles-de-Lome_a27931.html

<https://www.dropbox.com/s/v30otf8drdt8ut4/WhatsApp%20Image%202021-05-05%20at%2006.31.37.jpeg?dl=0>

<http://naturetenvironnement.over-blog.com/2021/06/trafic-d-especes-protegees-trois-presumes-trafiquants-a-la-prison-civile-de-kara.html>

<https://afrique-news.info/togo-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<http://www.228news.com/togo-trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-en-prison-a-kara/>

<https://macite.info/2021/06/01/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://aspamnews.tg/2021/06/01/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<http://bamada.net/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara>

<https://icilome.com/2021/06/togo-trois-presumes-trafiquants-divoires-arretes-et-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

https://www.ladepechedabidjan.info/TOGO-Trafic-d-especes-protegees-Trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-d-elephants-deferes-a_a28014.html

https://senego.com/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-et-deferes_1277224.html

<https://www.wakatsera.com/togo-trois-presumes-trafiquants-de-defenses-delephants-en-prison/>

<https://www.afrik365.com/togo.html>

<https://niarela.net/environnement-malien/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara>

<http://mali-web.org/environnement-malien/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara>

<http://impartialactu.info/togo-3-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_3_presumes_trafiquants_de_defenses_delephan_cbf7df-1007.html

<https://togodailynews.info/4921-2/>

<http://togoenlive.info/2021/06/02/togo-3-presumes-trafiquants-divoire-arretes-et-deposes-a-la-prison-civile-de-kara-2/>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2021/06/01/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-trafic-despeces-protegees---trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara-5-821-4110>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://www.vivafrik.com/2021/06/03/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara-a41201.html>

<https://social-infos.com/index.php/2021/06/01/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

https://www.dropbox.com/s/32bc5dy1bn93twc/Liberal_0525%20du%2002%20Juin%202021.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/lyyihpy7tosb940/LA%20MANCHETTE.%200156.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ptk2d83aqroprmo/Changement%20739.pdf?dl=0>

<https://seneweb.fr/trafic-despeces-protegees-3-trois-presumes-trafiquants-arretes-et-deferes/>

<https://www.guineemining.info/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

http://malijet.com/actualite_internationale/257187-trafic-d%E2%80%99esp%C3%A8ces-prot%C3%A9g%C3%A9es-trois-pr%C3%A9sum%C3%A9s-trafiquants-arr%C3%AAt%C3%A9s-en.html

<https://www.dropbox.com/s/jwjueyow0ikhyly/Eveil%20729%20du%2004%20Juin%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/astz5iax4pozro9/canard%20780.pdf?dl=0>

<https://telegramme228.com/trois-presumes-trafiquants-arretes.html>

<https://theworldnews.net/ci-news/togo-trafic-d-especes-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-d-elephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara>

<https://fr.allafrica.com/stories/202106020405.html>

<http://koulouba.com/environnement-malien/trafic-despeces-protegees-trois-presumes-trafiquants-arretes-en-possession-de-huit-defenses-delephants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara>

<https://www.dropbox.com/s/nifdj1q60mr5h8n/RVP%20441.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9o607yv78v6mx97/bridge%20fm%20341.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ggljcus3c5eebif/RADIO%20KOZAH%20%20FM%20402.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/soodc10ytmx9sh5/ITIESSI%20FM%20451.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/deffbxqts9e84j1/RADIO%20LA%20VOIX%20D%27%20ASSOLI%20605.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0hjdX0nsf7of4si/la%20voix%20de%20vo%20430.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ddqzn75df0czi3/RADIO%20TABALA%20FM%20401.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hldj5mpsw883q1q/RADIO%20DAWUL%20FM%20605.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hfwvrl6i3enhlia/MOKPOKPO%20FM%20420.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rdqhcrfvpt0f1dl/LA%20VOIX%20D%27AGOU%20506.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6f46uxcg1uhmiju/correcteur%20991.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nmkfyy5ra4ignsl/Opinion%20714%20du%2007%20Juin%202021.pdf?dl=0>

<https://togodailynews.info/lutte-contre-la-criminalite-faunique-au-togo-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://afrique-news.info/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<http://impartialactu.info/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_protection_de_la_faune_11_projets_de_textes_ed7b76-1018.html

<https://ndiinfos.com/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://macite.info/2021/06/25/lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique--11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides-5-835-4180>

<https://togotimes.info/2021/06/25/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://aspamnews.tg/2021/06/25/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://www.wakatsera.com/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://www.guineemining.info/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://www.zoodomail.com/index.php/fr/international/togolutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet>

<https://launetogo.info/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites-valides/>

<https://www.dropbox.com/s/1dy4i3ah4ooc77n/correcteur%20955.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fa7wgz64vatjl8z/Opinion%20716%20du%2028%20Juin%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eegyhxtn4mj4cbi/RADIO%20CENTRALE%20FM%20638.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pk5z58b4pp48p11/RADIO%20KOZ AHL%20FM%20928.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kd35l9bf2lcelz5/RADIO%20LA%20VOIX%20D%27ASSOLI%20908.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wes1rxp5jy1ficd/RADIO%20DAWUL%20FM%20%2812%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mhkhx989lca6ssp/bridge%20fm%20521.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a5mgmuqpn8gtqt2/ITIESSI%20FM%20752.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7voczkz9ncv2ctd/LA%20VOIX%20DE%20VO%20653.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dntwtb804s4ut7t/MOKPOKPO%20FM%20632.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/f0issspjtf89kh1/RADIO%20LA%20BOIX%20D%27AGOU%20813.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lidwdoid4vfyn2t/RADIO%20PLANETE%20PLUS%20817.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7i2tr1n5e1753rv/RVP%20630.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1w6iumohxpaiuw8/VGK%20903.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/50kadhnt58blysr/PDF%20280.pdf?dl=0>

https://www.ladepechedabidjan.info/Togo-Lutte-contre-la-criminalite-faunique-11-projets-de-textes-d-application-du-projet-de-loi-sur-la-CITES-valides_a28049.html

<https://www.228news.com/togo-lutte-contre-la-criminalite-faunique-les-acteurs-valident-11-projets-de-textes-dapplication-du-projet-de-loi-sur-la-cites/>

<https://www.dropbox.com/s/r036e307u3b88i5/LE%20DIALOGUE%20219%20du%2030%20Juin%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hl1keek07m49u1o/WhatsApp%20Image%202021-06-29%20at%2021.59.06.jpeg?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/9tflqogp0fh3d5d/Liberal_0529%20du%2030%20Juin%202021.pdf?dl=0

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoire/>

<http://impartialactu.info/togo-justicelegere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoire/>

<https://social-infos.com/index.php/2021/07/23/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoire/>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_justice_legere_sanction_pour_trois_trafiquants_18e369-1028.html

<https://afrique-news.info/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoires/>

<https://aspamnews.tg/2021/07/23/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoire/>

<https://ndiinfos.com/togo-la-justice-sanctionne-trois-trafiquants-divoire/>

<https://nouvelledafrique.com/2021/07/23/togo-justice-six-mois-de-prison-ferme-avec-quatre-mois-de-sursis-pour-trois-trafiquants-divoire/>

<https://flashinfotogo.com/2021/07/23/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoire/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Togo-Justice-Legere-sanction-contre-trois-trafiquants-d-ivoire_a28092.html

<https://www.telegramme228.com/legere-sanction-contre-trois.html>

<https://fr.allafrica.com/stories/202107230730.html>

<https://macite.info/2021/07/23/quand-la-justice-togolaise-baisse-la-garde-trois-trafiquants-divoire-condamnes-a-de-peines-legeres/>

<https://www.guineemining.info/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-divoire/>

<http://laverte.info/archives/3081>

<https://www.dropbox.com/s/o3pi40kefn18axv/RADIO%20CENTRALE%20FM%200552.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qyopxkyyrxuz63e/correcteur%20999.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ghnubu2cuem1ybu/RADIO%20DAWUL%20547.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b7u3epzi09ehagr/Opinion%20719%20du%2026%20Juillet%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n0ls9nsi6shsbvb/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%200L%27OTI%20706.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/y36bmxats3lu9nj/RADIO%20VOIX%20D%27ASSO LI%20704.mp3?dl=0>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2021/07/26/togo-justice-presque-la-clemence-pour-trois-trafiquants-divoire/>

<https://www.dropbox.com/s/aquao0rcgfrknhha/BRIGDE%20FM%20930.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b153te7sz1aots6/PDF%20283.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/082scaqaqrsl9ag/la%20voix%20de%20vo%20657.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3p65r3dhqc0hg8q/ITIESSI%20FM%20557.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/846xoh6jbb7kxfd/MOKPOKPO%20FM%20539.mpeg?dl=0>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-le-togo-une-plaque-tournante-du-traffic-illicite-et-illegal-des-especes-en-voie-dextinction---5-853-4270>

<https://www.dropbox.com/s/gdp3dvwoxzs8xv4/RADIO%20LA%20VOIX%20D%27aGOU%20835.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tk82y3w6mtehpq4/RADIO%20PLANETE%20PLUS%20601.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0d3u8rkbuea0vho/RVP%20557.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dlglvkgjev7nb/VGK%20835.mpeg?dl=0>

<https://theworldnews.net/ci-news/togo-justice-legere-sanction-contre-trois-trafiquants-d-ivoire>

<https://www.dropbox.com/s/xjh14rywulzjde7/B%C3%84TISSEUR%20357%20pmd.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/74acq0q856izwr3/WhatsApp%20Image%202021-07-27%20at%2022.14.48.jpeg?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/14kemu10gf3vp7r/Liberal_533%20du%2028%20Juillet%202021.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/4l85fhqpnk72b4q/LE%20DIALOGUE%2022%20du%2028%20Juillet%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yvd86jsmhvoxvd/Changement%20746.pdf?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://www.xibaaru.sn/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://www.zoodomail.com/fr/internationale/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge>

<https://nouvelledafrique.com/2021/08/24/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-en-danger-critique/>

<https://www.wakatsera.com/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Trafic-illicite-et-dangereux-d-espece-faunique-l-elephant-d-Afrique-sur-la-liste-rouge-d-extinction_a28141.html

<https://impartialactu.info/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://www.tchad24.com/2021/08/trafic-despeces-fauniques-lephant-dafrique-menace-dextinction/>

https://www.alwihdainfo.com/Trafic-d-especes-fauniques-l-elephant-d-Afrique-menace-d-extinction_a106476.html

<https://theworldnews.net/ci-news/trafic-illicite-et-dangereux-d-espece-faunique-l-elephant-d-afrique-sur-la-liste-rouge-d-extinction>

<https://www.telegramme228.com/l-elephant-d-afrique-sur-la-liste.html>

<https://focusguinee.info/2021/08/24/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://afrique-news.info/togo-la-politique-deducation-pour-tous-bat-son-plein-gratuite-des-frais-scolaires-et-dalimentation/>

<https://aspannews.tg/2021/08/25/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://www.senactu7.com/actualite/actualites/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<http://lemerite.info/?p=218>

<https://ndiinfos.com/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

https://citoyeninfo.com/articles/ l elephant dafrique sur la liste rouge dextinctio_9a4b35-1050.html

<https://www.dropbox.com/s/mr8moy1kiiez8hg/LA%20MANCHETTE.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nlzs5llvika9l/LE%20DIALOGUE%20226%20du%2025%20Aout%202021.pdf?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/mkchr5zawsx89f3/Liberal_537%20du%2025%20Ao%C3%BBt%202021.pdf?dl=0

<https://guineematin.com/trafic-illicite-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://social-infos.com/index.php/2021/08/24/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://afrique-vision.com/singlepost-trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-en-afrique---lelephant--un-pachyderme-en-extinction-5-869-4350>

<https://www.dropbox.com/s/0ubmimkktgiu243/RVP%20554.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mtgbqljpf48bnft/VGK%20527.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2pdw6hrrq2mz73a/RADIO%20LA%20VOIX%20D%27ASSOLI%20626.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9a7xc3hrg2jyd6d/Radio%20La%20Voix%20de%20l%27Oti%20626.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zk2sorh2zyo6wtd/RADIO%20PLANETE%20PLUS%206000.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ur0hdyb96gty0rl/canard%20791.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/da70g0bnd9wlcnc/Eveil%20740%20du%2027%20Ao%C3%BBt%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/576vs8z0eiccju9/RADIO%20LA%20PAIX%20714.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e9u4b29uxuhl1fc/Radio%20Dawul%20fm%20528.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pku5ish13uy6xu1/Radio%20Centrale%20FM%20532.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x07ejda4pds97r1/RADIO%20AZUR%20824.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/urso4il7qpgbvjb/MOKPOKPO%20FM%20640.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1diqyarxkmtamzl/ITIESSI%20FM%20554.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0yk5hcxvtlw8dcb/BRIDGE%20FM%20457.mpeg?dl=0>

<http://www.lejour.info/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://www.guineemining.info/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/my4jyt2rattsi6t/Opinion%20724%20du%2030%20Ao%C3%BBt%202021.pdf?dl=0>

<https://www.vivafrik.com/2021/08/30/trafic-illicite-et-dangereux-despece-faunique-lelephant-dafrique-sur-la-liste-rouge-dextinction-a42296.html>

<https://www.dropbox.com/s/i36v5qwggj2s3j7/B%C3%84TISSEUR%20361%20pmd.pdf?dl=0>

<https://www.vivafrik.com/2021/09/23/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame-a42610.html>

<https://aspamnews.tg/2021/09/23/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://guineematin.com/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://www.lomebougeinfo.com/lome/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://citoyeninfo.com/articles/congres-de-marseille-la-protection-de-l-hippopotame-2915c5-1059.html>

<http://impartialactu.info/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://afrique-news.info/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://ndiinfos.com/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://togodailynews.info/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

https://www.alwihdainfo.com/Congres-de-Marseille-de-l-importance-de-proteger-le-pangolin-et-l-hippopotame_a107369.html

<http://togoenlive.info/2021/09/23/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<http://lemerite.info/?p=406>

https://www.ladepechedabidjan.info/Congres-de-Marseille-de-l-importance-de-proteger-le-pangolin-et-l-hippopotame_a28194.html

<https://www.dropbox.com/s/owrqkdti5lwubvy/Eveil%20743.cdr%20du%2024%20Septembre%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/l5ptvrryq9mlho8/602%20bridge%20fm.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mc0v8av33t20yzg/741%20RVP.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/h3mmiwvty1nkaom/itiessi%20fm%20754.mpeg?dl=0>

<https://www.wakatsera.com/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-de-l-ouest/other/congr%C3%A8s-de-marseille-de-l-importance-de-prot%C3%A9ger-le-pangolin-et-l-hippopotame/ar-AAOLgxE>

<https://focusguinee.info/2021/09/23/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://www.zoodomail.com/index.php/fr/environnement/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame>

<https://lekaloum.com/congres-de-marseille-de-l-importance-de-proteger-le-pangolin-et-l-hippopotame-22058.html>

<https://www.dropbox.com/s/eq79njr841hnfeu/640%20COURTOISIE.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/62tynyhgk6kih6c/Opinion%20728%20du%2027%20Septembre%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xrmixs6hh50abzk/RADIO%20DAWUL%20834..mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/afy9g87tebz724i/RADIO%20KOZAH%20FM634.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xgsnji5tz7ffcrd/correcteur1008.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1nn6z3qr4xwb4mk/BARK%20FM%20751.mpeg?dl=0>

<http://www.lejour.info/congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhippopotame/>

<https://www.dropbox.com/s/614xhxi15olt1f3/Radio%20La%20Voix%20de%20Oti%20.%20621.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lgrfg6hm0x4muuf/RADIO%20TCHAMBA..745.mp3?dl=0>

<https://www.rtnataan.com/environnement-congres-de-marseille-de-limportance-de-proteger-le-pangolin-et-lhyppopotame/>

<https://www.dropbox.com/s/z2tgd61k9svlxb3/radio%20communautaire%20des%20savanes%20745.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ke69el3g8gy34ox/LA%20MANCHETTE%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/z73ynsuzaaj137f/WhatsApp%20Audio%202021-09-28%20at%2014.04.12%20%281%29.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1twmxj8peiffu6i/Radio%20Cosmos.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ke69el3g8gy34ox/LA%20MANCHETTE%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0je2tlpqspff336/RADIO%20CENTRALE%20FM%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eke7a3mon0xasxb/PDF%20290%20OK.pdf?dl=0>

<https://citoyeninfo.com/articles/trafic-illicite-d-especes-protegees-les-requins-b8b185-1072.html>

<https://togodailynews.info/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<http://impartialactu.info/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<http://togoenlive.info/2021/10/27/togo-la-menace-dextinction-pese-toujours-sur-les-requins/>

<https://nouvelledafrique.com/2021/10/27/la-peche-des-requins-une-activite-illegale-et-criminelle/>

<https://afrique-news.info/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://www.wakatsera.com/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://aspannews.tg/2021/10/28/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-les-requins-au-bord-de-l-extinction-5-901-4510>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2021/10/27/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://vitrinenews.info/2021/10/28/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<http://lemerite.info/?p=593>

<https://www.connectionivoirienne.net/2021/10/28/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction-en-afrique/>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction>

<https://www.dropbox.com/s/3aowsy4rtujoqu9/chronique%20625.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bmbp7ify654djmj/Echo%20ECHOS%20420.pmd.pdf?dl=0>

<https://www.africavet.com/index.php/principaux-sujets/peches/trafic-illicite-d-especes-protegees-les-requins-menaces-d-extinction>

<https://togonyigba.tg/togo-trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://social-infos.com/index.php/2021/10/27/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/7lfvea0p2cjpg56/WhatsApp%20Image%202021-10-28%20at%2021.48.36.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7kjsio0ixh5m4i2/Eveil%20748%20du%2029%20octobre%202021.pdf?dl=0>

<https://ndiinfos.com/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/iz666no43xbz8dy/632%20Itiesi%20fm.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fmrv8z6c1mclfgu/532%20BRIDGE%20FM.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/blc7ry7us1zy8k7/632%20VGK.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/k18gj5xygce86se/B%C3%84TISSEUR%20370%20pmd.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ipo1vy90dscybf9/RADIO%20AZUR%20551.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/swjp41vqw5osk5q/620%20RVP.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vyiw4s5zahf35r7/la%20voix%20de%20vo%20544.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ztmq5rrn54r9buf/RADIO%20EXCESSIOR%20504.mpeg?dl=0>

<https://twnews.co.uk/ci-news/trafic-illicite-d-especes-protegees-les-requins-menaces-d-extinction-en-afrique>

<https://www.dropbox.com/s/qlo5z46q44w264r/RADIO%20LA%20PAIX%20558.mpeg?dl=0>

<https://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/6wh504c73zgpdc8/RADIO%20TCHAMBA%20441.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9j0fi0y3emy0liw/RADIO%20CENTRALE%20FM%20442.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ia65u1czmxdq6r2/RADIO%20DAWUL%20FM%20655.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/snr9o9ku8buqm83/RADIO%20KOZAH%20654.mp3?dl=0>

<https://icilome.com/2021/10/trafic-illicite-despeces-protegees-les-requins-menaces-dextinction/>

<https://lecorrecteur.info/singlepost-trafic-illicite-despeces-protegees---les-requins-menaces-dextinction-21-836-17577>

<https://www.dropbox.com/s/srqwanc7krjneq5/PDF%20295.pdf?dl=0>

<https://vert-togo.com/deferement-de-3-trafiquants-en-possession-de-41/>

<https://togodailynews.info/trafic-despeces-protegees-3-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://interfapress.com/trafic-despeces-protegees-3-trafiquants-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://flashinfotogo.com/2021/11/04/togo-3-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

https://citoyeninfo.com/articles/togo_3_trafiquants_en_possession_de_41_perroquet_d0e445-1076.html

<http://impartialactu.info/trafic-despeces-protegees-3-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://aspamnews.tg/2021/11/04/togo-trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://vitrinenews.info/2021/11/04/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://afrique-news.info/togo-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

https://www.ndarinfo.com/Trafic-d-especes-protegees-Trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes_a32675.html

<http://focusguinee.info/2021/11/04/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://guineematin.com/2021/11/04/trafic-despeces-protegees-3-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://togonyigba.tg/togo-trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://ndiinfos.com/trafic-despeces-protegees-03-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<http://lemerite.info/?p=626>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2021/11/04/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo-protection-despeces-fauniques--trois-trafiquants-deferes-5-905-4530>

<https://www.wakatsera.com/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://twnews.ch/sn-news/trafic-d-especes-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes>

https://www.ladepechedabidjan.info/Togo-Trafic-d-especes-protegees-Trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes_a28279.html

<https://www.bitin.fr/trafic-d-especes-protegees-trois,2039094.html>

<https://www.msn.com/fr-xl/afrique-de-l-ouest/actualite/trafic-despeces-prot%a8ces-prot%a9g%a9es-3-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-%a0-queue-rouge-d%a9f%a9r%a9s/ar-AAQkTyq>

<https://www.dropbox.com/s/sc6q8j390tddy8o/Eveil%20749%20du%2005%20Novembre%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/got0ggig4u4z7pf/Le%20D%C3%A9tective%20N%C2%B022.pdf?dl=0>

<https://pointschauds.info/fr/trafic-despeces-protegees-trois-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes/>

<https://lekaloum.com/trafic-d-especes-protegees-3-trafiquants-en-possession-de-41-perroquets-gris-a-queue-rouge-deferes-29537.html>

<https://guineemining.info/?p=10447>

<https://www.dropbox.com/s/67r4ludx5ng06ds/Opinion%20733%20du%2008%20Novembre%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7zl88bgvv6hw3lh/Correcteur%201014.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4zdxewnjrknjdps/RVP358.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7a9ufkvbnw749j6/VGK%20437.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zmd4nzhr6xwvsb8/VOIX%20DE%20VO%20337.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gzg2xqknqsudxj6/PDF%20296.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7j5lqmff34xbxqz/AZUR%20FM%20512.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rve3vzlxgd18sio/BRIDGE%20FM%20312.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wje0tpia0i8f5mx/ITIESSI%20FM%20409.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xq0co9lw5g5za0i/RADIO%20CENTRALE%20FM%20332.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e8jtunl7wec2ocf/RADIO%20DAWUL%20FM%20428.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/s2qpyy9ygvw6ha8/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20TI%20418.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kvmlwcnq4rnehkb/RADIO%20TABALA%20FM%20333.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/w5zkxa9p3oln6ld/null.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tom98uooow2ruv67/LE%20DIALOGUE%20234%20du%2010%20Novembre%202021.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1b7rchnk2xygzai/LA%20MANCHETTE.%200179-1.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5l4kcwouiwcvf01/B%C3%84TISSEUR%20372%20pmd.pdf?dl=0>

<https://togonyigba.tg/togo-traffic-despeces-protegees-justice-condamne-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://www.lomebougeinfo.com/lome/traffic-despeces-protegees-decision-de-justice-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://mediatopnews.tg/index.php/2021/12/06/traffic-despeces-protegees-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<http://lamanchette.net/singlepost-traffic-despeces-protegees---sept-trafiquants-divoire-condamnes-44-223-9856>

<https://www.rtnataan.com/traffic-despeces-protegeessept-trafiquants-divoire-condamnes-a-kara/>

<https://aspannews.tg/2021/12/06/traffic-despeces-protegees-decision-de-justice-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://afrique-news.info/togo-decision-de-justice-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://justeinfos.net/sept-trafiquants-divoire-condamnes-au-togo/>

<https://www.wakatsera.com/togo-sept-trafiquants-divoire-condamnes-a-36-mois-de-prison/>

<https://focusguinee.info/2021/12/06/traffic-despeces-protegees-decision-de-justice-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/traffic-despeces-protegees-decision-de-justice-sept-trafiquants-divoire-condamnes>

<https://ladepechedabidjan.info/2021/12/06/togo-traffic-despeces-protegees-decision-de-justice-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<http://lemerite.info/?p=749>

<https://citoyeninfo.com/articles/traffic-despeces-protegees-togo-2-groupes-de-sep-e36a4c-1092.html>

<https://impartialactu.info/traffic-despeces-protegees-togo-7-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://www.dropbox.com/s/vujotgtzazhwtbx/PDF%20299.pdf?dl=0>

<https://vert-togo.com/togo-traffic-despeces-protegees-7-trafiquants-de-defenses-delephants-condamnes/>

<https://togodailynews.info/trafic-despeces-protegees-togo-7-trafiquants-divoire-condamnes/>

<http://lemerite.info/?p=749>

<https://www.dropbox.com/s/mwm9fllpxt5raj3/RADIO%20CENTRALE%20FM%20320.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kyj6mhkmn660hw4/RADIO%20COSMOS%20541.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yyiptgkpiwtc5i2/RADIO%20DAWUL%20FM%20436.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/104ij5xccl3tjt0/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI%20437.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bmzvj9osccokgvx/RADIO%20TABALA%20FM%20321.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rszaiuplwjmcy7/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20331.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/q965cik2vflizvv/bridge%20FM%20443.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/38fe5d9p7yhk9p2/ITIESSI%20FM%20408.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3fihgthvej6mzt/LA%20VOIX%20DE%20VO%20412.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/t4bun6spkoqmosa/MOKPOKPO%20FM%20428.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1vmixkg7hsdv60k/RADIO%20AZUR%20427.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/aczv8he2g1yld7d/RADIO%20PLANETE%20PLUS%20342.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ygaw2mvdw1ikut5/RVP%20357.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/en27bzf8699phx2/VGK%20346.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hjrda5sbrumpdk7/chronique%20631.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p4mfe8gh82tge77/LE%20B%C3%84TISSEUR%20376%20pmd.pdf?dl=0>

<https://social-infos.com/index.php/2021/12/07/trafic-despeces-protegees-sept-trafiquants-divoire-condamnes/>

<https://www.togoactualite.com/togo-trafic-despeces-protegees-7-trafiquants-divoire-condamnes/>

<http://www.cote-d-ivoire.net/news=1565838>

VIII RELATIONS EXTERIEURES

Indicateurs

Nombre de rencontres		63	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi d'accord de collaboration	Ratification de collaboration	Collaboration sur affaires/formations en cours
49	32	0	9

Durant l'année 2021, plusieurs rencontres régulières et ponctuelles ont eu lieu avec les autorités togolaises. En vue d'établir et/ou de renforcer les relations avec les autorités et les acteurs d'application de la loi, quelques partenaires techniques ont été rencontrés à Lomé comme à Kara. Ainsi, la coordination a effectué une série de rencontres avec les autorités incluant l'Attaché politique de l'Ambassade des USA au Togo, le Procureur de la République près le tribunal de Lomé, le Directeur adjoint de l'OCRTIDB, le Procureur de la République près le tribunal de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et le Directeur régionale de l'environnement et des ressources forestières de Kara. Le coordinateur assistant a aussi assisté à la réunion virtuelle initiée par la Banque Mondiale au Togo sur la thématique de la Gouvernance. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement de renforcement des liens de collaboration, mais également de mener des opérations d'arrestations. D'autres séries de rencontres se sont tenues avec les autorités incluant le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières, le Procureur de la République près le

tribunal de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et le Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières de Kara. La rencontre avec le Procureur de la République près du tribunal de Kara avait pour objectif de lui briefer sur l'opération d'arrestation et de garder de bonnes relations. Au cours de la rencontre avec le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières, il a été question de faire un briefing sur comment se déroule la procédure judiciaire après l'opération d'arrestations et de faire savoir que l'invitation du tribunal sera directement envoyée au MERF en tant que victime pour comparaître dès que la première audience sera fixée. Aussi, le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières a été sollicité pour qu'il informe le réseau EAGLE-Togo et l'avocat du MERF en temps réel. Le Directeur de l'Inspection des Ressources Forestières a enfin rassuré qu'il s'investira dans les actions permettant au MERF d'obtenir le paiement des dommages et intérêts pour les décisions déjà rendues. En somme, toutes ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement d'établir ou de renforcer les relations avec les autorités et les acteurs d'application de la loi mais également de mener des opérations d'arrestations. En Octobre, une autre rencontre a été avec les autorités incluant le Directeur régional de l'environnement et des ressources forestières de Kara, le Directeur du Secteur de Police N°4 (KARA) et avec le Procureur de la République près le tribunal de Kara pour d'une part présenter le projet EAGLE et d'autres part discuter de la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces protégées et enfin, discuté de la lutte commune contre la criminalité liée aux espèces protégées avec le Directeur adjoint de l'OCRTIDB et trois responsables de la Direction des Ressources Forestières.

- CONCLUSION

L'année 2021 a permis au projet d'obtenir des résultats intéressants malgré la pandémie du COVID-19. Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. Treize personnes ont été incarcérées et jugées. L'application de la loi s'est relativement améliorée à cause d'abord du nouveau code pénal togolais adopté en juin 2015 et aussi grâce à des activités de sensibilisations de la part du MERF. Les juges se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Togo continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités togolaises et plus particulièrement avec le MERF, les forces de l'ordre notamment l'INTERPOL et l'OCRTIDB et la justice à travers les parquets. Par ailleurs, le MERF, l'OCRTIDB et l'INTERPOL maintiennent un soutien fort dans la lutte contre la criminalité

faunique. Nous dénotons un manque d'intérêt pour cette lutte auprès des magistrats et les sanctions légères qu'encourent les trafiquants restent un défi en termes de dissuasion efficace au Togo. Les différentes formations ont permis de mieux cerner la menace sérieuse que représente le commerce illégal des espèces sauvages mais des efforts de la part des autorités restent à faire pour la bonne compréhension des enjeux graves de la criminalité faunique. EAGLE-Togo continue d'entretenir de cordiales relations avec les autorités compétentes, notamment avec le ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et avec les responsables de la division juridique du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, au sujet des démarches administratives pour l'installation d'EAGLE-Togo en qualité d'ONG Internationale. Quatre opérations réalisées démontrent le dynamisme d'une équipe de jeunes activistes. Pour cette année 2022, l'équipe est dévouée et les prospections faites sont déjà encourageantes. La pandémie du COVID-19 n'anéantira pas la détermination et le dévouement de l'équipe EAGLE-Togo.

ANNEXES

Quelques exemples de la presse écrite :

6
FOCUS
Le Canard Indépendant
N°791 du Vendredi 27 août 2021

Trafic illicite et dangereux d'espèce faunique :

L'éléphant d'Afrique sur la liste rouge d'extinction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a révélé dans son dernier rapport que l'éléphant bien qu'entièrement protégé, reste toujours sur la liste rouge et que l'éléphant de forêt est en danger critique à cause du trafic illicite et illégal d'ivoire. Au Togo la menace est aussi réelle.

En effet, l'éléphant que ce soit de forêt ou de savane est menacé d'extinction à cause du braconnage encouragé par le trafic illicite de ses défenses et de la perte de son habitat par la déforestation au profit de la culture. Selon les estimations les plus récentes, le nombre d'éléphants de forêt a chuté de plus de 86% en trente ans. Séparés en deux espèces distinctes, les pachydermes de savane et de forêt sont désormais respectivement classés comme «en danger» et «en danger critique» d'extinction sur la liste rouge de l'UICN.

L'un foule majestueusement la savane en icône du continent africain. L'autre, plus farouche, préfère rester caché dans la forêt. Pour la première fois, l'UICN sépare les éléphants d'Afrique en deux espèces : les éléphants de savane «en danger» d'extinction et les éléphants de forêt «en danger critique». Selon les estimations les plus récentes, le nombre d'éléphants de forêt a chuté de plus de 86% en trente ans, et celui des éléphants de sa-

tains points d'eau et la raréfaction des fruits dont il se nourrit. Par exemple, le changement climatique a également fait chuter la production de fruits de 81% en trente ans dans le Parc national de la Lopé, au centre du Gabon. En conséquence, «la masse corporelle des éléphants a chuté de 11% entre 2008 et 2018», a révélé le WWF.

Le trafic illicite d'ivoire reste une menace existentielle majeure pour l'éléphant, surtout que le cycle de vie et de reproduction du mammifère est lent. C'est encore plus vrai pour l'éléphant de forêt qui vit plus longtemps que son cousin de savane. La chute du nombre de spécimens pour les deux espèces s'est accélérée depuis 2008, quand le trafic illégal pour les défenses d'éléphant s'est intensifié, pour atteindre son apogée en 2011. Et même si le phénomène a perdu en intensité, il continue de menacer les éléphants, ce qui met l'éléphant sur la liste rouge. Il y a 50 ans, environ 1,5 million d'éléphants sillonnaient toute l'Afrique mais le plus récent



un rôle clé dans les écosystèmes, les économies et dans l'imaginaire collectif.

Au Togo, bien que des efforts soient faits pour la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, l'éléphant reste aussi menacé d'extinction. Le parc d'éléphant n'attire plus pour autant, mais le pays constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illicite des ivoires. En effet, L'Office Central de Répression du Trafic illicite de Droque et du Blanchiment (OCTRIDB), la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont enregistré plusieurs cas d'arrestations et de saisies de défenses d'élé-

phants.

Les plus récents sont les opérations d'arrestations des mois d'avril et de mai derniers, pour lesquelles dix présumés trafiquants opérants dans le commerce illégal de l'ivoire ont été arrêtés en possession de plus d'une quinzaine de défenses d'éléphants à Lomé et à Kara.

Le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu de dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles

la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et, l'article 796 de ce même code d'ajouter : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines » Mais la protection de l'éléphant ne vise pas seulement la préservation de l'espèce. Elle contribue à la biodiversité et à la présence d'habitats pour d'autres espèces, à la dispersion et à la germination des graines pour les essences d'arbres, ainsi qu'au tourisme. Celui-ci est vital pour les populations rurales, dont les emplois et les moyens de subsistance sont liés à ce secteur et à des secteurs connexes, comme l'alimentation et le transport, qui sont plus durables et qui affichent un potentiel de croissance plus important. (EAGLE-Togo)

Eagle TOGO | Rapport annuel 2021



Bâtisseur Actuel

6

Trafic illicite d'espèces protégées

Les requins menacés d'extinction

Même si les débats au cours du précédent congrès de Marseille ont insisté sur la protection des espèces en voie d'extinction, une chose est à noter que l'accent a été aussi mis sur l'extinction des requins. En effet, les requins sont au bord de l'extinction en raison de menaces telles que la surpêche commerciale. Pourtant, le récent rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a indiqué que la plupart des requins se trouvent au sommet de la chaîne alimentaire, ce qui les rend essentiels à la santé des océans. Les perdre aurait un impact important sur d'autres populations de poissons et, en fin de compte, sur les moyens de subsistance de l'humanité.

Il est donc avéré que la surpêche des requins pour leurs ailerons, ainsi que de la perte de leur habitat due au développement côtier, à la pollution des eaux et au chalutage, entraîne progressivement leur disparition des côtes ouest-africaines. Le Sénégal dans la sous-région ouest-africaine, est le pays le plus touché par le phénomène avec de nombreux ports de débarquement et quelque 700 pêcheurs de requins. Or, l'extinction des requins provoquerait un déséquilibre de l'écosystème, car, ces animaux marins jouent un rôle de régulateur de l'écosystème.

Les requins sont recherchés à cause de leurs ailerons. « Les pêcheurs capturent les requins pour prendre uniquement les ailerons, et c'est le marché asiatique qui est le moteur de la dévastation de ces mammifères marins », a indiqué le rapport de l'UICN.

En effet, la pêche illicite et les activités criminelles qui y sont associées mettent en péril la durabilité des ressources



biologiques marines dont les requins et menacent la stabilité économique, sociale et politique des communautés côtières, en particulier en Afrique de l'Ouest, où les pêcheurs artisanaux ont besoin de pêches côtières durables pour gagner leur vie et pour survivre

Les exploitants de navires se livrent aussi à la pêche illégale de requins en recourant à différentes techniques pour échapper à la surveillance et ne pas se faire repérer par les services chargés de l'application de la loi. Au palmarès des espèces en danger, les requins sont devenus les proies d'une pêche débridée qui met en péril certaines espèces. En effet, au mois de mai 2020, 26 tonnes d'ailérons de requins ont été saisies dans deux conteneurs à Hong Kong en provenance de l'Equateur.

Selon la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage Menacées d'Extinction (CITES), chaque année, 100 millions de squales sont tués dans les mers du globe. Un nombre de captures deux fois supérieur à celui qui permettrait de maintenir leur population à son niveau actuel s'effectue, car la demande, spécialement d'ailérons de requins, de chair ou de branches, est plus forte que jamais.

La Chine a officiellement banni la soupe d'ailérons de requins de tous ses dîners officiels.

Mais ce plat reste très apprécié dans le pays, ainsi qu'à Singapour. Selon la Wildlife Conservation Society (WCS), les ventes de requins, de raies et de poissons chimeres ont augmenté de 40% pendant la décennie qui s'est achevée en 2011 et que la valeur du commerce annuel mondial des morceaux de requins et de raies approche le milliard de dollars.

Par ailleurs, au Togo, à part la sensibilisation des pêcheurs sur la protection des requins, les autorités entretemps avait suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

La loi N° 2016- 026 d'octobre 2016 portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture au Togo dispose dans son article 61 que : « Sur l'étendue des eaux continentales et maritimes de l'Etat togolais, il est interdit de tuer, blesser ou poursuivre des mammifères ou autres animaux aquatiques ou amphibies protégés selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En cas de capture accidentelle, la personne doit relâcher les animaux lorsqu'ils sont toujours vivants, ou bien les déclarer aux autorités compétentes lorsqu'ils sont morts. Sont notamment prohibées, la pêche, la capture, la détention et la commercialisation de toutes les espèces de tortues marines et produits dérivés;

ainsi que la chasse, la capture, la détention et la commercialisation de toutes les espèces d'oiseaux marins et produits dérivés »

Et, les articles 761 et 796 du nouveau Code pénal du Togo sanctionnent le trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction. « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre

disposition du présent code », énonce l'article 761 du nouveau Code pénal.

La pêche illégale en Afrique de l'Ouest recouvre de nombreuses activités illicites qui vont au-delà de la description traditionnelle qui peut en être faite, et la réponse répressive qui devrait y être apportée dépasse aussi les capacités et la compétence en matière d'enquête et de poursuites de la plupart des autorités nationales chargées des pêches.

La portée transnationale et la complexité de ces activités de pêche illicite nécessitent une coopération entre les services chargés de l'application de la loi au sein des différents pays et par-delà les frontières nationales. (EAGLE-Togo)

LE BÂTISSEUR

Récepié N° 0450 /31 /01 /12 / HAAC

Edité par « **Bâtisseur Média** »

N° RCCM: TG-LOM 2017 A 3482

06 B.P.6155 Lomé- Togo

E-mail: lebatisseur2012@gmail.com

Maison de la Presse: Casier 76

Directeur Général

Chargé de la Publication

Yves-Nicolas Ekué K. KOUDOHAH

Tél. 90 36 95 32/ 97 98 46 46

Equipe rédactionnelle

King NIEKKO, Pedro Manu K; Richard

KOUDOHAH, Prince TCHICO

Infographie:

Lord Germann.com

Cel. (+228) 97 02 50 32/ 70 40 16 74

Imprimerie: LES ARTS KOSS Bè-Kpota 90 17 45 15

Tirage: 2500 exemplaires

LE BÂTISSEUR N° 0370 du Jeudi 28 Octobre 2021

5

ACTUALITÉS

Environnement/Trafic illicite et dangereux d'espèce faunique

L'éléphant d'Afrique sur la liste rouge d'extinction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a révélé dans son dernier rapport que l'éléphant bien qu'entièrement protégé, reste toujours sur la liste rouge et que l'éléphant de forêt est en danger cri-



tique à cause du trafic illicite et illégal d'ivoire. Au Togo la menace est aussi réelle.

En effet, l'éléphant que ce soit de forêt ou de savane est menacé d'extinction à cause du braconnage encouragé par

le trafic illicite de ses défenses et de la perte de son habitat par la déforestation au profit de la culture. Selon les estimations les plus récentes, le nombre d'éléphants de forêt a chuté de plus de 86% en trente ans. Séparés en deux espèces dis-

tinctes, les pachydermes de savane et de forêt sont désormais respectivement classés comme « en danger » et « en danger critique » d'extinction sur la liste rouge de l'UICN.

L'un foule majes-



teusement la savane en icône du continent africain. L'autre, plus farouche, préfère rester caché dans la forêt. Pour la première fois, l'UICN sépare les éléphants d'Afrique en deux espèces : les éléphants de savane « en danger » d'extinction et les éléphants de forêt « en danger critique ». Selon les estimations les plus récentes, le nombre d'éléphants de forêt a

chuté de plus de 86 % en trente ans, et celui des éléphants de savane d'au moins 60 % ces cinquante dernières années. Ce bilan globalement alarmant est toutefois variable selon les régions.

L'éléphant est très fortement affecté par le développement de l'agriculture, qui empiète sur son lieu de vie. Aussi, l'animal est mis en péril

par l'épuisement de certains points d'eau et la raréfaction des fruits dont il se nourrit. Par exemple, le changement climatique a également fait chuter la production de fruits de 81 % en trente ans dans le Parc national de la Lopé, au centre du Gabon. En conséquence, « la masse corporelle des éléphants a chuté de 11 % entre 2008 et 2018 », a révélé le WWF.

Le trafic illicite d'ivoire reste une menace existentielle majeure pour l'éléphant, surtout que le cycle de vie et de reproduction du mammifère est lent. C'est encore plus vrai pour l'éléphant de forêt qui vit plus longtemps que son cousin de savane. La chute du nombre de spécimens pour les deux espèces s'est accélérée depuis 2008, quand le trafic illégal pour les défenses d'éléphant s'est intensifié, pour atteindre son apogée en 2011. Et même si le phénomène a perdu en intensité, il continue de menacer les éléphants, ce qui met l'éléphant sur la liste rouge. Il y a 50 ans, environ 1,5 million d'éléphants sillonnaient toute l'Afrique mais le plus récent recensement des grands mammifères n'en dénombre plus que 415.000. Quel désastre !

La pandémie a elle aussi un impact sur les efforts de protection de la nature en privant les pays des revenus du tourisme qui servaient à financer en partie ces efforts. Pourtant, les éléphants d'Afrique jouent un rôle clé dans les écosystèmes, les économies et dans l'imaginaire collectif.

Au Togo, bien que des efforts soient faits pour la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, l'éléphant reste aussi

Suite à la page 6

Faits Divers

LE BÂTISSEUR N° 0361 du Jeudi 26 Août 2021

Trafic illicite d'espèces protégées

Les requins menacés d'extinction

Même si les débats au cours du précédent congrès de Marseille ont insisté sur la protection des espèces en voie d'extinction, une chose est à noter que l'accent a été aussi mis sur l'extinction des requins. En effet, les requins sont au bord de l'extinction en raison de menaces telles que la surpêche commerciale. Pourtant, le récent rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a indiqué que la plupart des requins se trouvent au sommet de la chaîne alimentaire, ce qui les rend essentiels à la santé des océans. Les perdre aurait un impact important sur d'autres populations de poissons et, en fin de compte, sur les moyens de subsistance de l'humanité.

Il est donc avéré que la surpêche des requins pour leurs ailerons, ainsi que de la perte de leur habitat due au développement côtier, à la pollution des eaux et au chalutage, entraîne progressivement leur disparition des côtes ouest-africaines. Le Sénégal dans la sous-région ouest-africaine, est le pays le plus touché par le phénomène avec de nombreux ports de débarquement et quelque 700 pêcheurs de requins. Or, l'extinction des requins provoquerait un déséquilibre de l'écosystème, car, ces animaux marins jouent un rôle de régulateur de l'écosystème.

Les requins sont recherchés à cause de leurs ailerons. « Les pêcheurs capturent les requins pour prendre uniquement les ailerons, et c'est le marché asiatique qui est le moteur de la dévastation de ces mammifères marins », a indiqué le rapport de l'UICN.

En effet, la pêche illégale et les activités criminelles qui y sont associées mettent en péril la durabilité des ressources



biologiques marines dont les requins et menacent la stabilité économique, sociale et politique des communautés côtières, en particulier en Afrique de l'Ouest, où les pêcheurs artisanaux ont besoin de pêches côtières durables pour gagner leur vie et pour survivre

Les exploitants de navires se livrent aussi à la pêche illégale de requins en recourant à différentes techniques pour échapper à la surveillance et ne pas se faire repérer par les services chargés de l'application de la loi. Au palmarès des espèces en danger, les requins sont devenus les proies d'une pêche débridée qui met en péril certaines espèces. En effet, au mois de mai 2020, 26 tonnes d'ailérons de requins ont été saisies dans deux conteneurs à Hong Kong en provenance de l'Equateur.

Selon la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage Menacées d'Extinction (CITES), chaque année, 100 millions de squales sont tués dans les mers du globe. Un nombre de captures deux fois supérieur à celui qui permettrait de maintenir leur population à son niveau actuel s'effectue, car la demande, spécialement d'ailérons de requins, de chair ou de branchies, est plus forte que jamais.

La Chine a officiellement banni la soupe d'ailérons de requins de tous ses dîners officiels.

Mais ce plat reste très apprécié dans le pays, ainsi qu'à Singapour. Selon la Wildlife Conservation Society (WCS), les ventes de requins, de raies et de poissons chimeres ont augmenté de 40% pendant la décennie qui s'est achevée en 2011 et que la valeur du commerce annuel mondial des morceaux de requins et de raies approche le milliard de dollars.

Par ailleurs, au Togo, à part la sensibilisation des pêcheurs sur la protection des requins, les autorités entretemps avait suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

La loi N° 2016- 026 d'octobre 2016 portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture au Togo dispose dans son article 61 que : « Sur l'étendue des eaux continentales et maritimes de l'Etat togolais, il est interdit de tuer, blesser ou poursuivre des mammifères ou autres animaux aquatiques ou amphibiens protégés selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En cas de capture accidentelle, la personne doit relâcher les animaux lorsqu'ils sont toujours vivants, ou bien les déclarer aux autorités compétentes lorsqu'ils sont morts. Sont notamment prohibées, la pêche, la capture, la détention et la commercialisation de toutes les espèces de tortues marines et produits dérivés;

ainsi que la chasse, la capture, la détention et la commercialisation de toutes les espèces d'oiseaux marins et produits dérivés »

Et, les articles 761 et 796 du nouveau Code pénal du Togo sanctionnent le trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction. « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre

disposition du présent code », énonce l'article 761 du nouveau Code pénal.

La pêche illégale en Afrique de l'Ouest recouvre de nombreuses activités illicites qui vont au-delà de la description traditionnelle qui peut en être faite, et la réponse répressive qui devrait y être apportée dépasse aussi les capacités et la compétence en matière d'enquête et de poursuites de la plupart des autorités nationales chargées des pêches.

La portée transnationale et la complexité de ces activités de pêche illicite nécessitent une coopération entre les services chargés de l'application de la loi au sein des différents pays et par-delà les frontières nationales. (EAGLE-Togo)

LE BÂTISSEUR

Réceppisé N° 0450 /31 /01 /12 / HAAC

Edité par « **Bâtisseur Média** »

N° RCCM: TG-LOM 2017 A 3482

06 B.P.6155 Lomé- Togo

E-mail: lebatisseur2012@gmail.com

Maison de la Presse: Casier 76

Directeur Général

Chargé de la Publication

Yves-Nicolas Ekué K. KOUDOHAH

Tél. 90 36 95 32/ 97 98 46 46

Equipe rédactionnelle

King NIEKKO, Pédro Manu K; Richard

KOUDOHAH, Prince TCHICO

Infographie:

Lord Germann.com

Cel. (+228) 97 02 50 32/ 70 40 16 74

Imprimerie: LES ARTS KOSS Bè-Kpota 90 17 45 15

Tirage: 2500 exemplaires

LE BÂTISSEUR N° 0370 du Jeudi 28 Octobre 2021

5

ACTUALITÉS

Environnement/Trafic illicite et dangereux d'espèce faunique

L'éléphant d'Afrique sur la liste rouge d'extinction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a révélé dans son dernier rapport que l'éléphant bien qu'entièrement protégé, reste toujours sur la liste rouge et que l'éléphant de forêt est en danger cri-



tique à cause du trafic illicite et illégal d'ivoire. Au Togo la menace est aussi réelle.

En effet, l'éléphant que ce soit de forêt ou de savane est menacé d'extinction à cause du braconnage encouragé par

le trafic illicite de ses défenses et de la perte de son habitat par la déforestation au profit de la culture. Selon les estimations les plus récentes, le nombre d'éléphants de forêt a chuté de plus de 86% en trente ans. Séparés en deux espèces dis-

tinctes, les pachydermes de savane et de forêt sont désormais respectivement classés comme « en danger » et « en danger critique » d'extinction sur la liste rouge de l'UICN.

L'un foule majes-



teusement la savane en icône du continent africain. L'autre, plus farouche, préfère rester caché dans la forêt. Pour la première fois, l'UICN sépare les éléphants d'Afrique en deux espèces : les éléphants de savane « en danger » d'extinction et les éléphants de forêt « en danger critique ». Selon les estimations les plus récentes, le nombre d'éléphants de forêt a

chuté de plus de 86 % en trente ans, et celui des éléphants de savane d'au moins 60 % ces cinquante dernières années. Ce bilan globalement alarmant est toutefois variable selon les régions.

L'éléphant est très fortement affecté par le développement de l'agriculture, qui empiète sur son lieu de vie. Aussi, l'animal est mis en péril

par l'épuisement de certains points d'eau et la raréfaction des fruits dont il se nourrit. Par exemple, le changement climatique a également fait chuter la production de fruits de 81 % en trente ans dans le Parc national de la Lopé, au centre du Gabon. En conséquence, « la masse corporelle des éléphants a chuté de 11 % entre 2008 et 2018 », a révélé le WWF.

Le trafic illicite d'ivoire reste une menace existentielle majeure pour l'éléphant, surtout que le cycle de vie et de reproduction du mammifère est lent. C'est encore plus vrai pour l'éléphant de forêt qui vit plus longtemps que son cousin de savane. La chute du nombre de spécimens pour les deux espèces s'est accélérée depuis 2008, quand le trafic illégal pour les défenses d'éléphant s'est intensifié, pour atteindre son apogée en 2011. Et même si le phénomène a perdu en intensité, il continue de menacer les éléphants, ce qui met l'éléphant sur la liste rouge. Il y a 50 ans, environ 1,5 million d'éléphants sillonnaient toute l'Afrique mais le plus récent recensement des grands mammifères n'en dénombreait plus que 415.000. Quel désastre !

La pandémie a elle aussi un impact sur les efforts de protection de la nature en privant les pays des revenus du tourisme qui servaient à financer en partie ces efforts. Pourtant, les éléphants d'Afrique jouent un rôle clé dans les écosystèmes, les économies et dans l'imaginaire collectif.

Au Togo, bien que des efforts soient faits pour la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, l'éléphant reste aussi

Suite à la page 6

Faits Divers

LE BÂTISSEUR N° 0361 du Jeudi 26 Août 2021

5

ACTUALITÉS

Justice

Légère sanction contre trois trafiquants d'ivoire

Le rôle néfaste joué par les trafiquants des espèces en voie d'extinction a amené les différents gouvernements du Togo, non seulement à établir des textes juridiques sanctionnant le trafic illicite des espèces protégées, mais également à ratifier plusieurs accords internationaux afin de protéger les espèces en voie d'extinction animale, végétale et marine.

Pourtant, les trafiquants passent toujours par tous les moyens pour faire des transactions illégales des produits dérivés des espèces en voie d'extinction. Et, la justice n'est pas en reste, elle est aussi en croisade contre la criminalité faunique, mais lorsque les trafiquants sont appréhendés et que la peine n'est pas tout à fait dissuasi-

voie d'extinction.

En effet, le 14 avril 2021, les agents de l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB) et du ministère de l'Environnement et des Ressources forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté à Lomé, trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphant.

Ces trafiquants ont été mis sous mandat d'arrêt le 20 avril 2021, après avoir été placés en garde à vue puis présentés au procureur et reconnus les faits à eux reprochés. Le 11 juin dernier, les nommés BOUKARI Alassani, IDRIS Ali et TAMPALI Mamadou, ont été condamnés à six mois de prison avec quatre mois avec sursis



quand on se réfère aux sanctions judiciaires liées au même cas de crime faunique dans d'autres pays voisins comme le Bénin.

Pourtant, le nouveau code pénal du Togo, dans son volet environnemental renforce la pro-

indirectes, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie, est puni d'une peine d'un à cinq ans d'emprison-

de la loi encourage le trafic illégal d'espèces sauvages, qui devient alors une alternative aux autres crimes, comme le trafic de drogue ou le trafic d'êtres humains.

En effet, au Bénin, il n'y a pas si longtemps, le tribunal de Natitingou, par jugement, a condamné un trafiquant de deux défenses d'éléphant, une espèce entièrement protégée, à 48 mois d'emprisonnement ferme. Il doit payer en plus d'une amende de 300 000 FCFA et une somme de 3 000 000 FCFA pour les dommages et intérêts. Par contre au Togo, pour ce même fait, avec plus de défenses d'éléphants, au total six défenses d'éléphants, la Justice a condamné les trafiquants à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention. Toujours en



Trafic d'espèces protégées / Décision de Justice

Sept trafiquants d'ivoire condamnés

Deux groupes de sept trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 10 novembre 2021 par le tribunal de Première Instance de Kara, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques.

Sur les quatre trafiquants d'ivoire du premier groupe, arrêtés le 23 avril dernier à Kara, YOA Djima Didier et YOKOSSI Denis sont condamnés chacun à 36 mois d'emprisonnement avec 12 mois de sursis et avec deux millions de francs CFA d'amende chacun.

BADJASSAN Dimilina et BADJASSAN



damnés chacun à 16 mois de prison avec 10 mois de sursis et d'une amende d'un million de francs CFA chacun. Les quatre trafiquants sont enfin condamnés à

partie civile une somme de 15 millions de francs CFA comme dommages et intérêts. LAMBONI Mianam, faisant partie du deuxième groupe de trois trafiquants

à 18 mois de prison avec 12 mois de sursis en plus d'une amende d'un million de francs CFA. Les deux autres, MAÏGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOURO Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kétao, ont été aussi condamnés chacun à 16 mois d'emprisonnement avec 10 mois de sursis et avec une amende d'un million chacun. Les trois trafiquants d'ivoire sont enfin condamnés à payer solidairement des dommages et intérêts de 15 millions de francs CFA à la partie civile.

Une décision obtenue grâce au soutien du Ministère de l'Environnement et des Ressources

en collaboration avec EAGLE-Togo, projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Dans la volonté du gouvernement et de la justice togolaise à combattre le trafic d'ivoire, les sept trafiquants d'ivoire ont écopé d'une peine prévue par la loi faunique togolaise suivant l'article 761 du code pénal : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie

CHRONIQUE DE LA SEMAINE N°631 du 09 décembre 2021



Trafic d'espèces protégées/Décision de Justice :

Sept trafiquants d'ivoire condamnés

Deux groupes de sept trafiquants de défenses d'éléphants ont été condamnés le 10 novembre 2021 par le tribunal de Première Instance de Kara, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques.

Sur les quatre trafiquants d'ivoire du premier groupe, arrêtés le 23 avril dernier à Kara, YOA Djima Didier et YOKOSSI Denis sont condamnés chacun à 36 mois d'emprisonnement avec 12 mois de sursis et avec deux millions de francs CFA d'amende chacun.

BADJASSAN Dimilina et BADJASSAN Dissirama, sont condamnés chacun à 16 mois de prison avec 10 mois de sursis et d'une amende d'un million de francs CFA chacun. Les quatre trafiquants sont enfin condamnés à payer solidairement à la partie civile une somme de 15 millions de francs CFA comme dommages et intérêts.

LAMBONI Mianam, faisant partie du deuxième groupe de trois trafiquants, a été condamnés à 18 mois de prison avec 12 mois de sursis en plus d'une amende d'un million de francs CFA. Les deux autres, MAÏGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOURO



Quatre des sept trafiquants arrêtés

Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kétao, ont été aussi condamnés chacun à 16 mois d'emprisonnement avec 10 mois de sursis et avec une amende d'un million chacun. Les trois trafiquants d'ivoire sont enfin condamnés à payer solidairement des dommages et intérêts de 15 millions de francs CFA à la partie civile.

Une décision obtenue grâce au soutien du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Dans la volonté du gouvernement et de la justice togolaise à combattre le trafic d'ivoire, les sept trafiquants d'ivoire

ont écopé d'une peine prévue par la loi faunique togolaise suivant l'article 761 du code pénal : « La destruction, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Cette sanction est encourageante et démontre une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le tribunal de première instance de Kara. Le Togo, conformément à ses engagements internationaux

relatifs à la convention de Washington de 1977 portant sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, doit se faire le devoir de punir les trafiquants de produits fauniques avec rigueur et l'application effective de la loi par de fortes peines d'emprisonnement fermes, seul moyen de dissuader les trafiquants ou d'envoyer un message fort aux autres qui sont impliqués ou qui pourraient avoir l'intention de mener de telles activités illégales.

Le trafic d'ivoire génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage des éléphants. Ce trafic porte atteinte à l'Etat de droit et contribue au financement du crime organisé et des groupes armés dans certaines régions.

Il est temps que ces criminels qui jalonnent les quatre coins du pays, soient jugés comme tels et que les sanctions appliquées par la justice soient exemplaires et dissuasives. Rappelons que les sept trafiquants d'ivoire une fois arrêtés, avaient avoué qu'ils ont fait venir les ivoires du nord du Bénin et du Burkina Faso. (EAGLE-Togo)

NATION

Lutte contre la criminalité faunique au Togo : 11 projets de textes d'application du projet de loi sur la CITES validés

Onze textes d'application du projet de loi portant protection et contrôle du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ont été validés les 17 et 18 juin derniers à Lomé, au cours d'un atelier national à Lomé, en présence des représentants des Ministères de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), de l'Economie et des Finances, de l'Agriculture, du Tourisme, du Commerce, de la Justice, de la Santé, de l'Administration Territoriale, de l'Urbanisme, de l'Economie Maritime, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Secrétariat général du gouvernement, des organisations de la société civile et des ONG de lutte contre le commerce illicite des espèces menacées d'extinction dont EAGLE-Togo.

Organisé par le MERF avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet WACA, cet atelier a pour objectif général de doter le Togo d'une réglementation nationale appropriée sur la protection et le contrôle du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction pour une mise en œuvre efficace de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) au Togo. En particulier, la rencontre vise à examiner et valider les projets de textes d'application du projet de loi et le projet de motifs de la loi portant protection et contrôle du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et le projet de rapport de présentation du projet de décret prévu.

Ouvrant les travaux, le Secrétaire Général, le Lieutenant-Colonel Dimizou Koffi Aoufouh, représentant



Photo de famille

le MERF, a déclaré que la question de la protection de la biodiversité en général et celle des espèces sauvages et de leurs habitats sont au cœur des priorités du gouvernement et d'ajouter que le gouvernement entend d'ici 2025, valoriser, conserver et restaurer la diversité biologique des écosystèmes terrestres et aquatiques du Togo afin d'atteindre un nouvel équilibre entre le développement économique, social et environnemental, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Selon lui, pendant plusieurs années le Togo a été utilisé par les trafiquants comme une plaque tournante des opérations d'exportation et de transit des spécimens de faune et de flore sauvages en Afrique de l'Ouest à destination de la Malaisie, de la Chine, de Hong Kong, du Japon, du Vietnam et autres, mais qu'une stratégie opérationnelle basée sur une synergie d'action, une collaboration entre les forces de sécurité au niveau national et une forte coopération avec les organisations et institutions internationales spécialisées dans le fonctionnement des réseaux criminels ont permis de démanteler plusieurs réseaux de trafiquants et la saisie d'importantes quantités de

tonnes d'ivoires et autres produits et parties de spécimens sauvages entre 2013 et 2015.

Il a enfin indiqué que le projet de loi portant protection et contrôle du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et ses textes d'application s'inscrivent dans cette perspective et contribuent à la réalisation de la réforme de la feuille de route sur la législation environnementale.

En effet, une évaluation récente de l'état des lieux de la situation des cadres juridiques nationaux montre que peu de pays membres de la convention CITES ont pu adopter des lois de mise en œuvre de cette convention. En 2015, selon les derniers chiffres communiqués dans le cadre du projet sur les législations nationales, 88 pays et 13 territoires dépendants doivent renforcer leurs cadres juridiques pour assurer l'application effective de la Convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES au Togo, il a été adopté l'arrêté n°002/MERF du 25 mars 2004 définissant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées

d'extinction. Ce texte détermine l'autorité scientifique et l'organe national de gestion de la convention, les conditions de délivrance des permis ainsi qu'une classification conformément à celle établie par la convention. Cet arrêté renvoie au code forestier les sanctions applicables à cet effet.

Il ressort que le Togo ne dispose pas d'une loi spécifique sur la CITES tel que recommandée par la convention. Le texte principal qui internalise cette convention au niveau national n'est qu'un arrêté, un texte de nature inférieure dans l'ordonnement juridique interne. Bien que certaines lois nationales contiennent, de façon disparate, des dispositions relatives à la faune et à la flore sauvages, celle-ci sont de portée générale et donc jugées insuffisantes pour une répression efficace et dissuasive des infractions à la faune. Elles ne réglementent pas tous les aspects découlant de la convention et des différentes résolutions adoptées par la Conférence des Parties. Ce qui nécessite donc l'adoption d'une loi CITES plus spécifique et de ses textes d'application dont le processus est en cours.

La criminalité transnationale organisée est présente dans toute activité illicite dès lors que celle-ci est lucrative. Des groupes criminels organisés ont fait de l'exploitation illicite de l'environnement une activité professionnelle florissante dans laquelle ils exploitent des espèces protégées et menacées d'extinction dans des parcs nationaux. Chaque année, des milliers d'actes de braconnage sont dénoncés par les autorités en Afrique et en Asie.

EAGLE-Togo, pour lutter contre le trafic et le commerce illégal de la faune sauvage, apporte son soutien technique aux autorités Togolaises.

Les autorités togolaises par le biais du MERF luttent contre le trafic illicite de l'ivoire et bien d'autres trophées d'espèces en voie d'extinction, mais la réalité montre que les moyens fournis pour lutter contre le trafic des espèces protégées sont insuffisants. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES au Togo, le législateur a mis une attention particulière à la protection du patrimoine de faune et de flore sauvages dans plusieurs dispositions de la loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier. L'article 127 dispose que quiconque aura fait circuler, vendu, importé, exporté ou fait transporter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans y être autorisé, sera puni d'une amende de plus d'un million de francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de plus d'un an.

La lutte contre la criminalité environnementale exige une réponse globale et coordonnée et une utilisation adéquate des instruments d'enquête et d'application de la loi, dans l'ensemble du système de justice pénale. Il a donc été recommandé au cours de l'atelier de procéder à une révision des redevances des deux arrêtés interministériels après trois années de leur mise en œuvre, de faire des études pour disposer du statut de toutes les espèces de la faune et de la flore, de financer les études nécessaires pour connaître le statut des espèces, sans oublier le suivi régulier du processus d'adoption de la loi CITES et ses textes d'application tout en faisant une lecture croisée des textes pour harmoniser les thèmes pour qu'enfin les études débouchent sur la liste rouge qui permet de faire des références. (EAGLE-Togo)

NATION 5

Environnement / Espèces protégées :

Trois présumés trafiquants d'ivoire déférés à la prison civile de Kara

Trois présumés trafiquants d'ivoire arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de huit défenses d'éléphants, le 28 mai 2021 à Kara, ont été déférés à la prison civile de la même ville, le 31 mai 2021. L'arrestation a été possible grâce aux agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.



Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'approprièrent à écarter les huit défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention

CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières de la sous-région, notamment du Bénin et du Burkina Faso d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés Lamboni Mianam, Togolais résidant à Dapaong, Maïga Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et Nourou Abiboulaye, commerçant nigérian, basé à Kéto, sont d'abord mis en garde à vue à la BRI

de Kara, avant d'être déférés à la prison civile de Kara, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le Procureur. Ils encourrent une peine d'emprisonnement allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Tout d'abord, c'est deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, Mianam et Ibrahim qui ont été interpellés par les éléments de la BRI en pleine négociation de vente de huit défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement mis dans un sac sous formes d'un colis avant de dissimuler le tout dans un autre sac. Après la saisie des défenses d'éléphants, une perquisition à l'hôtel où logeaient les présumés trafiquants n'a permis d'avoir aucun autre objet ou défenses d'éléphants, mais a par contre conduit à l'arrestation du troisième présumé trafiquant, qui était resté dans une chambre dudit hôtel attendant ses amis qui sont allés faire la transaction des défenses d'éléphants.

Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits

qui leur ont été reprochés. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code dit que « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transporter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ». Ce qui est constant après cette arrestation est que les trois présumés trafiquants interpellés ont joué un rôle important

dans l'achat et le convoyage des défenses d'éléphants du Burkina Faso et du Bénin pour Kara.

Cette arrestation relative au trafic de l'ivoire réalisée par la BRI fait suite à deux autres opérations menées le mois dernier, et qui ont permis d'arrêter sept présumés trafiquants. La première opération accomplie par les agents de l'Office Central de Régulation du Trafic Illicite des Drogues et de Blanchiment (OCRTIDB) et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo, a permis d'appréhender le mercredi, 14 avril 2021, à Lomé, trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants. La seconde opération, menée cette fois-ci à Kara par les agents de la BRI et du MERF, toujours avec la collaboration d'EAGLE-Togo, a permis de mettre la main sur quatre autres présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire. Ils ont été arrêtés le 23 avril 2021 en possession de quatre défenses d'éléphants.

EAGLE-Togo

Trafic d'espèces protégées :

Trois trafiquants de 41 perroquets gris à queue rouge condamnés

Trois trafiquants de quarante-un perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été condamnés le 17 janvier 2022, par le tribunal de Première Instance de Lomé, pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale d'espèce faunique en voie d'extinction.

Sur les trois trafiquants de perroquets gris à queue rouge reconnus coupables des faits à eux reprochés, NENGI Boro Innocent Denis a été condamné à vingt-quatre mois d'emprisonnement ferme avec un million de francs CFA d'amende dont cinq cent mille francs de sursis.

KPADE Yao et BARRIGAH Théodos ont été condamnés chacun à douze mois d'emprisonnement avec six mois de sursis et à payer chacun une amende d'un million de francs dont cinq cent mille



francs de sursis.

Une décision obtenue grâce au soutien du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, projet spécialisé dans la lutte contre le trafic international d'espèces sauvages protégées.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit

et de commercialisation illégale de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore.

L'article 761 de ce code dispose : " La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en

vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est parti est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ".

Et, l'article 796 de ce même code exprime : " la Conservation de la Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ".

Cette sanction démontre une vraie prise de conscience de la gravité des faits par le tribunal de première instance de Lomé. Le perroquet gris à queue rouge qui

peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES.

Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

(EAGLE-Togo)



Trafic d'espèces protégées

TOGO : Des perroquets les conduisent en prison

Trois trafiquants de perroquets arrêtés le 26 octobre 2021 à Lomé, en possession de quarante-un (41) perroquets gris à queue rouge, espèce entièrement protégée, ont été déférés à la prison civile de Lomé, le mardi 02 novembre 2021.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés Barrigah Théodos et Kpadé Yao, de nationalité togolaise et Nengi Boro Innocent, de nationalité nigériane, ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont, par la suite, été présentés au Procureur et ont reconnu les faits avant d'être déférés à la prison civile de Lomé. Ils auront à encourir une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un million à cinquante millions de FCFA.

L'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Le Nigérien Nengi, qui va

chercher les perroquets gris à queue rouge vers les frontières du Nigeria et du Cameroun, appartient à un grand réseau de trafic de perroquets à travers le corridor Nigeria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire et même le Burkina Faso. Le perroquet gris à queue rouge est l'oiseau sauvage le plus commercialisé bien qu'entièrement protégé par la Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).

La demande qui anime ce commerce illicite vient des collectionneurs et des éleveurs, mais aussi des citoyens qui les veulent comme animaux de compagnie. Cette espèce a souffert de sa capacité à imiter la parole humaine, ce qui en fait un animal de compagnie très recherché et du commerce qui a entraîné un déclin de près de 90% de la population au cours des deux dernières décennies.



Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit et de commercialisation illicite de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la Répu-

blique du Togo est partie, est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et l'article 796 d'indiquer que « quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation, est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Rappelons que le perroquet gris à queue rouge qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigeria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) en raison de la chute drastique de sa population.

Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES.

MANCHETTE N° 0179 du 10 Novembre 2021

7

SOCIÉTÉ

Trafic d'espèces protégées : Trois présumés trafiquants arrêtés en possession de huit défenses d'éléphants déferés à la prison civile de Kara

Trois présumés trafiquants d'ivoire arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de huit défenses d'éléphants, le 28 mai 2021 à Kara, ont été déférés à la prison civile de la même ville, le 31 mai 2021. L'arrestation a été possible grâce aux agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'appropriaient à écouler les huit défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières de la sous-région, notamment du Bénin et du Burkina Faso d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés LAMBONI Mianam, Togolais résidant à Dapaong, MAÏGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kétau sont d'abord mis en garde à vue à la BRI de Kara, avant d'être déférés à la prison civile de Kara, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une

amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Tout d'abord, c'est deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, Mianam et Ibrahim qui ont été interpellés par les éléments de la BRI en pleine négociation de vente de huit défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement mis dans un sac sous formes d'un colis avant de dissimuler le tout dans un autre sac. Après la saisie des défenses d'éléphants, une perquisition à l'hôtel où logeaient les présumés trafiquants n'a permis d'avoir aucun autre objet ou défense d'éléphant, mais a par contre conduit à l'arrestation du troisième présumé trafiquant, qui était resté dans une chambre dudit hôtel attendant ses amis qui sont allés faire la transaction des défenses d'éléphants. Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés. Pourtant, le nouveau code pénal



renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une

peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à

six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Ce qui est constant après cette arrestation est que les trois présumés trafiquants interpellés ont joué un rôle important dans l'achat et le convoyage des défenses d'éléphants du Burkina Faso et du Bénin pour Kara.

Cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par la BRI fait suite à deux opérations d'arrestation de sept présumés trafiquants réalisées le mois dernier : une opération d'arrestation de trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants a été réalisée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et de Blanchiment (OCRTIDB) et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo, le mercredi 14 avril 2021 à Lomé et une autre opération d'arrestation des trafiquants d'ivoire réalisée à Kara par les agents de la BRI et du MERF toujours avec la collaboration d'EAGLE-Togo, où quatre présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont aussi été interpellés le vendredi 23 avril 2021 en possession de quatre défenses d'éléphants. (EAGLE-Togo)



